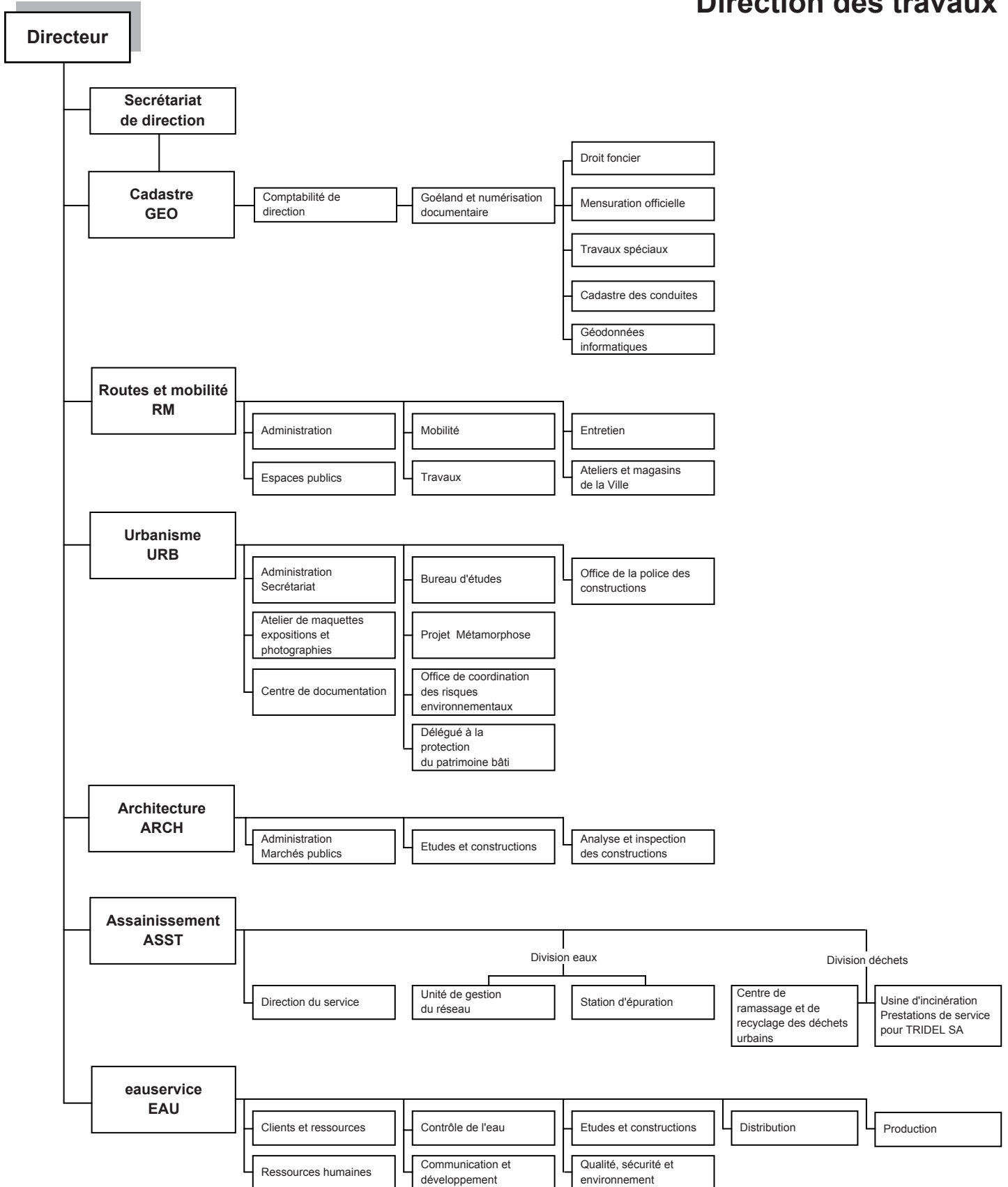


Direction des travaux



Direction des travaux

Parmi les événements qui se sont déroulés tout au long de l'année 2007 nous retiendrons plus particulièrement :

- le déménagement à Flon-Ville des services du cadastre, routes et mobilité, urbanisme, et architecture. Cette opération d'importance a nécessité la mise sur pied d'une organisation particulière dans chaque service pour préparer le déplacement à la rue du Port-Franc 18. Ce changement de site a modifié les habitudes quotidiennes des collaboratrices et collaborateurs qui, par leur engagement ont contribué à la réussite de l'opération conformément au calendrier établi ;
- la poursuite des démarches liées au projet « Métamorphose » par l'établissement du rapport-préavis d'intention n° 2007/19 approuvé par le Conseil communal au mois de novembre ;
- une forte participation dans le projet du plan d'agglomération Lausanne-Morges et les axes forts de transports publics urbains ainsi que dans les schémas directeurs de l'Ouest, du Nord et de l'Est lausannois ;
- la coordination et la mise en oeuvre d'environ 50 chantiers dans le cadre du projet m2 et du réseau tl 08 ;
- le transfert du poste de délégué aux piétons du service d'urbanisme à celui des routes et de la mobilité ;

Cette année a également été marquée par un certain nombre de réalisations :

- dans le cadre du projet m2: l'aménagement de la « Coulée verte » et des abords des stations sous-gare ainsi que l'avancement des chantiers relatifs au réseau tl 08 ;
- la mise en service le 16 avril 2007 du tunnel reliant Sébeillon à l'usine TRIDEL, inauguré au mois de septembre ;
- la construction du Centre intercommunal de logistique de Malley (CIL) ainsi que de 4 déchèteries de quartier à la Perraudettaz, au Vélodrome, à la Bourdonnette et au Vallon, en plus de celle du CIL ;
- la mise en place de la zone 30 km/h de Primerose ;
- la réalisation et la mise en service de la passerelle entre la place de Chauderon et le nouveau bâtiment administratif de Flon-Ville ;
- la pose de 3 panneaux d'information électroniques pour la CGN au débarcadère d'Ouchy ;

- la mise en place de 300 nouvelles corbeilles à déchets de rue avec cendrier et sachets pour crottes de chiens ;
- la mise en oeuvre, suite au déménagement à Flon-Ville, de certaines mesures liées au plan de mobilité de l'administration communale.

Par ailleurs, une démarche de réflexion impliquant les services d'assainissement, des routes et de la mobilité et **eauservice** a été entreprise en vue de développer les synergies possibles et ainsi d'améliorer le rapport coût – prestations.

Ce sont plus de quarante collaborateurs des trois services examinés ainsi que du nouveau service commercial des Services industriels qui se sont penchés sur les processus de travail de chacun, au cours d'une quinzaine de séances, dans le but de déterminer au mieux comment harmoniser la collaboration entre certaines unités qui exécutent des tâches semblables ou interdépendantes. Les groupes étaient menés par les responsables qualité des services concernés sous la direction de la responsable de l'Unité d'évaluation et de conseils de la Ville de Lausanne.

Une dizaine de thèmes communs ont été dégagés, lesquels ont donné lieu à 32 propositions touchant autant à la gestion administrative qu'à l'organisation concrète du travail sur le domaine public.

Ces propositions seront encore discutées pour être avalisées au début 2008 afin de pouvoir envisager leur mise en application d'ici à la fin de l'année. L'entier du processus a été piloté par le directeur des travaux en étroite collaboration avec les trois chefs de service directement impliqués.

SERVICE DU CADASTRE

GÉNÉRALITÉS

Le service du cadastre est constitué des 4 unités suivantes :

- Secrétariat de direction
- Comptabilité de direction
- Goéland et numérisation documentaire
- Droit foncier et géomatique

Ainsi les prestations du service couvrent un large spectre de tâches dans les domaines du secrétariat, de

la comptabilité, de la gestion documentaire et du savoir d'entreprise ainsi que dans le droit foncier, la mensuration officielle, les travaux spéciaux, le cadastre des conduites et les géodonnées informatiques.

Même si la diversité des missions est importante, les activités sont complémentaires et permettent de mettre en place des synergies entre les unités en travaillant transversalement et d'optimiser les processus de travail de manière constante aussi bien au sein de la Direction que dans le service. L'outil Goéland de gestion documentaire et des processus joue un rôle fédérateur important.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif au 01.01.2007 : 46.5 EPT (48 personnes)

Effectif au 31.12.2007 : 46.5 EPT (48 personnes)

A cet effectif, s'ajoute 3 apprenant(e)s.

Les mutations du personnel pour l'année 2007 comprennent un départ à la retraite, un départ volontaire pour des raisons privées et deux arrivées. Concernant les apprenants du service, un apprenant géomaticien a brillamment fini sa formation en 2007 et un nouvel apprenant l'a remplacé. A la demande de jeunes qui doivent choisir un apprentissage, le service organise divers stages à leur intention.

Douze collaboratrices et collaborateurs du service ont suivi un cours de formation continue en 2007, représentant 27.6 jours de formation.

Les principales prestations réalisées en 2007 sont résumées par unité ci-après :

SECRÉTARIAT DE DIRECTION

Les tâches du secrétariat de direction comprennent celles d'accueil, de réception et de réponse téléphonique, de soutien administratif, de prestations de logistiques transversales (poste, huissier, fournitures, etc.) et finalement de coordination générale des procédures, des activités et des communications internes et externes pour l'ensemble de la Direction. Il s'agit véritablement de la plaque tournante des principales activités de la Direction.

Séances des chefs de service (SCS)

Le secrétariat de direction a établi les ordres du jour, rédigé les procès-verbaux et assuré la diffusion des 745 (774) décisions prises au cours des 43 (45) séances tenues en 2007.

Conseil communal

La Direction a enregistré 11 (9) postulats, 8 (9) interpellations, dont 5 urgentes, 4 (5) pétitions et 1 (3) questions. Elle a rédigé 10 (14) préavis ou rapport-préavis et le Conseil communal en a ratifié 11 (10).

Sociétés de développement et associations diverses

Comme chaque année, une réunion a été organisée dans le courant du printemps à l'intention de toutes les sociétés de développement, des associations ou groupements de commerçants et associations de quartier ou diverses auxquels ont été présentés les grands projets pilotés par les services de la Direction.

Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM)

Pour la dernière année le service du cadastre a collaboré, d'entente avec la direction du CIGM, à la bonne marche

du secrétariat général de cette société anonyme résultant d'un accord entre les communes de Prilly, Renens et Lausanne. Cette collaboration a pris fin dans la mesure où le collaborateur concerné partira prochainement à la retraite.

Propositions de décisions soumises par la Direction à la Municipalité

Année	2005	2006	2007
	1 056	1 038	1 116

COMPTABILITÉ DE DIRECTION

Cette unité assure, pour l'ensemble de la Direction, la gestion et le «controlling» du budget et des comptes, ainsi que les paiements et la facturation, y compris les envois contre remboursement des permis de construire et autorisations diverses, et finalement la gestion administrative et comptable du personnel fixe ainsi que des auxiliaires.

En 2007, la comptabilité de direction a traité plus de 29 000 (32 000) factures « fournisseurs » et « débiteurs ».

GOÉLAND ET NUMÉRISATION DOCUMENTAIRE

Goéland est une solution de gestion du savoir d'entreprise orientée processus, couplée à une gestion électronique des documents. Cette application Web est intégralement développée et maintenue au sein du service. Elle fonctionne grâce à une infrastructure d'une dizaine de serveurs, gérés par le service. Elle peut être utilisée par n'importe quel employé communal sans coût de licence. Les nouveaux composants serveurs s'appuient sur des outils sous licence « libre » tels que Linux, Apache et php.

En 2007, un effort tout particulier a été réalisé pour traiter avec Goéland le courrier municipal et les notes à la Municipalité. De plus, un applicatif de traitement des paiements non identifiables immédiatement a été réalisé pour la caisse communale et les comptabilités de direction. Les objectifs fixés pour ces mises en œuvre ont été largement atteints avec un fort degré de satisfaction des utilisateurs.

Durant l'année 2007, ce sont plus de 1 800 (1 700) utilisateurs différents à travers l'administration communale qui ont utilisé cette application, totalisant plus de 71 (48) millions de « hits ». Parmi ces utilisateurs, 1 488 ont utilisé Goéland plusieurs fois durant l'année. A fin 2007, 27 055 affaires sont traitées par 23 services communaux, dont 10 960 ont débuté en 2007. 35 services différents ont collaboré pour traiter ces affaires, représentant plus de 105 232 prises de position documentées.

Plus de 186 882 documents électroniques sont indexés dans Goéland, dont 47 030 nouveaux en 2007 (41 597 en 2006), ces documents ont été consultés en ligne plus de 934 245 fois.

En plus des formations usuelles des nouveaux utilisateurs, une dizaine d'ateliers de formation et d'accompagnement ont été organisés pour encourager le partage des bonnes pratiques, notamment au niveau de l'indexation des documents.

L'atelier de scannérisation a numérisé et pré-indexé 7 573 courriers en 2007 (6 576 en 2006).

DROIT FONCIER

Les tâches suivantes y sont effectuées :

- renseignements au public sur les plans fixant les limites des constructions et les plans partiels d'affectation ou de quartier légalisés, ainsi que sur le plan général d'affectation (PGA);
- examen des projets de constructions du point de vue du droit foncier, soit contrôle juridique de la propriété et examen de la conformité des dossiers d'enquête aux plans, lois et règlements en vigueur;
- vérification des implications sur des servitudes ou sur d'autres droits intéressant la Commune;
- étude numérique du repérage des limites de constructions et des zones constructibles;
- contrôle des implantations;
- établissement des autorisations à bien-plaire ou permis d'usage pour les anticipations immobilières sur le domaine public ; calcul des redevances;
- rédaction d'actes divers (ventes et pactes d'emption, réquisitions de transferts, servitudes, mentions, conventions diverses et autres);
- établissement des autorisations à bien-plaire pour ancrages temporaires; calcul des redevances;
- attribution et gestion des numéros des bâtiments nouveaux ou rénovés.

Il est à souligner que le service du cadastre a conduit les négociations relatives aux trois projets ci-après :

Quartier des Fiches-Nord – Radiation des servitudes de restriction de bâtir

Le secteur au lieu-dit «Les Fiches-Nord» est composé d'une dizaine de parcelles représentant une surface d'environ 50 000 m². Celles-ci sont réciproquement grevées et favorisées de différentes servitudes de restriction de bâtir, inscrites entre 1930 et 1950, qui empêchent un développement qualitatif et harmonieux du quartier. Certaines d'entre elles limitent la hauteur à la corniche des nouveaux bâtiments, d'autres restreignent la constructibilité des parcelles à des bâtiments de type «villa». Ces restrictions de droit privé ne peuvent être levées qu'avec l'accord unanime des propriétaires de tous les fonds bénéficiaires.

Dans le contexte de la réalisation du métro m2, avec la station «Fourmi» à proximité immédiate, et suite à la mise en vigueur du nouveau plan général d'affectation, le 26 juin 2006, qui permet une densification opportune de ce secteur en le colloquant en zones mixte de forte et de moyenne densité, le service a négocié cas par cas la radiation ou la modification de ces servitudes. Le développement de ce magnifique quartier pourra ainsi être assuré sans entraves.

Un concours d'urbanisme sera lancé par les propriétaires au début de l'année 2008, qui permettra de fixer les grandes lignes et les principes d'aménagement du secteur.

Prolongement de la «Coulée Verte» au travers de l'îlot d'Ouchy

Dans le cadre de la réalisation du tronçon du métro m2 traversant l'îlot d'Ouchy, entre la rue du Liseron et la station «Ouchy», le service a assuré une étroite coordination

des projets privés et publics pour la construction de deux nouveaux bâtiments. Le bâtiment de la rue du Liseron 3 sera démolé et remplacé par un nouveau, de type «Minergie». Au centre de l'îlot, c'est un bâtiment de six logements d'un étage sur rez qui trouvera place. Les projets assurent le prolongement de la «Coulée Verte» jusqu'au lac par la couverture des voies du métro et l'aménagement d'un cheminement piétonnier continu.

Pour ce faire, le service a mis en place le concept de structure foncière, a négocié les échanges et modifications de parcelles ainsi que la constitution de nouveaux biens-fonds et des servitudes de passage et autres nécessaires à la concrétisation du projet.

Pôle de développement de Venes – conditions cadre pour la réalisation, l'entretien et le renouvellement à futur des infrastructures primaires

Vu le développement progressif de l'ensemble du Pôle touchant différents propriétaires fonciers sur deux communes territoriales, le service, en étroite collaboration avec le coordinateur du Pôle, a défini les principes généraux de réalisation coordonnée, d'entretien, de renouvellement à futur et le statut de propriété des infrastructures d'accessibilité multimodale du secteur et des réseaux principaux de conduites souterraines et autres ouvrages nécessaires à son développement. Il est à relever que tous les propriétaires du Pôle se sont engagés, durant 40 ans, à installer le chauffage à distance comme source de chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude pour toutes nouvelles constructions ou pour toutes rénovations de bâtiments existants.

La convention y relative sera signée par toutes les parties au début de l'année 2008.

MENSURATION OFFICIELLE

Le service du cadastre a, par sa structure et les qualifications de ses collaborateurs, la compétence d'exécuter les travaux liés à la mensuration officielle et à sa mise à jour (art. 950 du CCS) ainsi qu'aux données de référence des systèmes d'information sur le territoire (SIT).

Le territoire de la Commune comporte actuellement trois types de mensurations cadastrales, à savoir 414 ha de mensuration graphique datant de 1886, 250 ha de mensuration semi-numérique numérisée et 3'506 ha de mensuration numérique entièrement sous forme informatique, couvrant ainsi au total 4'170 ha.

La nouvelle mensuration de la fraction du territoire encore couverte par des plans graphiques plus que centenaires se poursuit : plusieurs bureaux privés d'ingénieurs géomètres sont actuellement en charge de 4 entreprises couvrant une superficie de 201 ha, attribuées par l'office cantonal de l'information sur le territoire, maître de l'ouvrage. Dans ce cadre, les éléments relatifs au domaine public déjà acquis et archivés dans SISOL ont été transférés aux adjudicataires.

Sur mandats du canton, le service a poursuivi les travaux de mensuration officielle suivants :

- renouvellement des domaines publics de la mensuration semi-numérique numérisée (fin envisagée : 2009);
- mensuration officielle des zones agricoles et forestières de Vernand, propriété essentiellement de la Commune (fin envisagée : 2008);

– mise à jour des éléments techniques des mensurations semi-numériques et d'une partie des plans cadastraux graphiques restants déposés au Registre foncier.

2007 a été la première année de mise en oeuvre de la convention de collaboration relative à la mensuration officielle et à l'échange de géodonnées entre l'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne. Cette convention donne entière satisfaction aux deux parties.

TRAVAUX SPÉCIAUX

A la demande des autres services de l'administration communale ou pour ses propres besoins, le service établit tous les plans et/ou montages photographiques, notamment pour achats, ventes, échanges, immatriculations de bâtiments, divisions de biens-fonds, cadastrations, annotations de droit d'emption, enquêtes, servitudes, mentions de précarité, préavis et conventions diverses.

De plus, le service réalise pour les projets communaux ou pour des ouvrages existants des relevés topographiques particuliers, des implantations de constructions communales, des levés de détails, des déterminations de limites forestières, des abornements et des contrôles de stabilité d'ouvrages les plus divers.

CADASTRE DES CONDUITES

Suivi des chantiers

Sur le domaine public, dans les propriétés communales et, à la demande des services gestionnaires, sur les parcelles privées, toutes les conduites et canalisations visibles sont relevées en fouille ouverte pour tous les chantiers sur le territoire communal.

En 2007, 788 (857) permis de fouille ont déclenché 3 055 (3 033) interventions des équipes de terrain, ce qui représente un volume de travail semblable par rapport à 2006 qui s'explique principalement par les chantiers liés au métro m2 ainsi qu'aux nombreux nouveaux branchements au chauffage à distance.

Dans un délai inférieur à la semaine, la mise à jour des relevés est disponible pour chaque gestionnaire de réseaux, par l'intermédiaire de SISOL ou du guichet cartographique de la Commune.

Complètement des réseaux

En 2007, nous avons poursuivi les compléments des réseaux Assainissement, Electricité et Swisscom.

848 chambres du réseau d'assainissement ont été relevées en détails, représentant le 30% de l'ensemble des chambres.

GÉODONNÉES INFORMATIQUES

Les différentes bases de données et documents du service sont continuellement mis à jour, au gré des mutations, actes notariés, levés des constructions et aménagements nouveaux, mise en service des nouvelles mensurations et autres.

Il s'agit essentiellement des éléments suivants :

- géodonnées informatiques de référence sur l'agglomération lausannoise ;
- base de données « parcelles » de la Commune et des propriétés communales hors Lausanne ;

– limites des constructions, périmètres d'implantation et autres éléments géométriques liés à la police des constructions ;

- répertoire de toutes les propriétés communales à Lausanne, dans 71 autres communes vaudoises et dans 3 communes valaisannes ;
- documentation sur les servitudes et autres droits intéressant la Commune ;
- ensemble des points fixes planimétriques et altimétriques sis sur la Commune ;
- divers plans et documents particuliers établis pour les besoins propres de la Commune.

Ces informations sont à disposition de tous les services communaux sous forme analogique ou numérique, notamment au travers des systèmes d'informations SISOL et GOÉLAND. Elles sont également diffusées sur support informatique et, naturellement, sur papier à toutes les échelles désirées, aux bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes, d'aménagistes, etc., menant des études ou des projets sur la Commune. L'EPFL, l'Université de Lausanne et différentes écoles professionnelles utilisent également ces géodonnées pour leurs exercices pratiques. Dans le cadre du projet m2, de très nombreuses géodonnées ont été transmises à la Direction du projet et à ses mandataires par voie électronique.

La citymap (plan de ville) de Lausanne est constamment améliorée et complétée par des thématiques nouvelles en collaboration avec le service de l'information.

Le système de gestion cadastrale de la Commune de Lausanne, TOPOBASE, permet de rationaliser fortement la mise à jour des informations par une meilleure interopérabilité entre les systèmes informatiques cantonaux et communaux. D'autres services travaillent également avec TOPOBASE ce qui permet des synergies très intéressantes en termes de mise en oeuvre et de développements.

Finalement, la réalisation du plan officiel numérique de l'ensemble de la Commune de Lausanne permet de mettre à disposition de nombreux utilisateurs une cartographie moderne et numérique d'une grande partie de l'agglomération lausannoise, en accord et partenariat avec nos communes voisines.

SERVICE DES ROUTES ET DE LA MOBILITÉ

GÉNÉRALITÉS

Le service des routes et de la mobilité est formé de plusieurs divisions, elles-mêmes composées d'unités, de sections et d'ateliers.

Ses principales missions peuvent être résumées comme suit :

- Développer et mettre en oeuvre la politique de la mobilité définie par la Municipalité en coordination avec les communes de la région lausannoise et le canton.
- Planifier et gérer les déplacements et le stationnement.
- Elaborer des projets d'aménagement de l'espace public en collaboration avec les autres services communaux impliqués.

- Assurer le lien entre les services communaux et la population pour développer les projets sur le domaine public.
- Analyser la compatibilité des projets privés de construction avec le domaine public et la circulation.
- Coordonner les chantiers communaux en collaboration avec les services ou instances concernés et délivrer les autorisations en matière d'occupation temporaire du domaine public.
- Assurer le suivi et le contrôle des travaux d'aménagements urbains ou de réfection ainsi que leur gestion administrative et financière.
- Réaliser des travaux de génie civil, d'entretien, principalement de voirie, ne nécessitant pas la mise en œuvre de moyens mécaniques lourds.
- Développer et mettre en œuvre la politique de l'entretien du domaine public, ainsi que les objets qui lui sont liés.
- Elaborer des projets de réfection des routes, trottoirs, places, ouvrages, installations mécaniques, ports et rives du lac.
- Assurer la coordination Ville / m2 pour l'intégration du métro dans l'espace public.
- Gérer la signalétique touristique, commerciale et publicitaire, ainsi que l'affichage culturel, commercial et libre.
- Réaliser et entretenir la signalisation verticale, le marquage au sol, les édicules publics et le mobilier urbain.
- Participer à l'organisation et à l'installation de manifestations dans lesquelles la Ville est impliquée, créer et entretenir des drapeaux et oriflammes nécessaires au pavoisement des rues.
- Assurer le nettoyage, l'entretien et le déneigement de la voirie publique.
- Assurer la logistique du service en termes de transports, de fabrication et d'entretien.
- Assurer la gestion et l'entretien du parc de véhicules.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif au 01.01.2007: 340.30 EPT (343 personnes)

Effectif au 31.12.2007: 339.80 EPT (343 personnes)

A cet effectif, s'ajoute 13 apprenant(e)s.

Deux postes supplémentaires ont été octroyés en 2007, ce qui a permis l'engagements d'une déléguée « piétons » au sein de la division Espaces publics - mission jusqu'ici dévolue au service d'urbanisme - et d'un technicien de chantiers affecté à la coordination des chantiers en ville dans la division Mobilité. Par ailleurs, et conformément aux engagements pris dans le cadre du rapport-préavis « Prestations 2004 », deux postes et demi ont été supprimés, soit un dessinateur et un aide-opérateur et demi.

ADMINISTRATION

La division administrative assure les prestations transversales du service. Ainsi, outre la prise en charge des tâches de secrétariat et financières, elle assume également la gestion administrative des ressources humaines pour les quelque 340 employés du service.

L'année 2007 a été marquée par l'octroi d'un poste de répondant en ressources humaines à plein temps ce qui, dès 2008, permettra à l'actuel titulaire, également chef de la division administrative, de se concentrer sur la direction des tâches et du personnel placé sous sa responsabilité, d'apporter son soutien dans la mise en œuvre de projets transversaux (Goéland, Agiltime, application de l'aménagement du temps de travail (ATT), etc.), ainsi que pour les sujets touchant aux aspects financiers du service.

L'introduction du traitement systématique des affaires sur Goéland se poursuit avec succès, ce qui permet d'améliorer et de simplifier la gestion des dossiers, notamment en matière administrative et comptable (facturation) des procédés de réclame.

ESPACES PUBLICS

Projets d'aménagements

La section a poursuivi ses réflexions sur les mesures d'accompagnement liées à l'arrivée du métro m2 et du nouveau réseau 2008, lesquelles se sont orientées surtout sur le suivi des détails d'exécution des nombreux chantiers tels que la « coulée verte », les aménagements autour des stations sous-gare ou les secteurs place de l'Ours - Tribunal-Fédéral, place de l'Europe, rue Saint-Martin ou encore l'avenue de Cour, par exemple. Le projet de réaménagement de la place de la Riponne, aux abords de la station du m2, a également mobilisé les ressources de la section.

L'année 2007 a été marquée par l'évolution du dossier complexe de la Sallaz, lequel a nécessité la poursuite des procédures de mise à l'enquête pour la route de contournement, ainsi que l'élaboration du projet définitif de la place. Pour accueillir le m2 dans le courant de l'été 2008, une étude détaillée d'un réaménagement provisoire intermédiaire a été menée pour permettre la gestion de la circulation automobile en tenant compte des contraintes liées aux mouvements de rebroussement des quatre lignes de bus, ainsi qu'aux importants flux piétonniers.

Toujours dans le cadre de la restructuration du réseau 08, la section projet d'aménagement a poursuivi en collaboration avec les tl l'élaboration et la mise à l'enquête de nombreux tronçons de lignes aériennes pour équiper les axes des Figuiers, de l'Elysée, du Grey, de Victor-Ruffy, du Pavement et des Terreaux.

La section a vu l'arrivée d'une déléguée aux piétons, fonction qui n'était plus repourvue depuis la réorientation des tâches de l'ancien titulaire qui était rattaché à l'époque au service d'urbanisme. Collaborant étroitement, les délégués piétons et deux-roues ont été les principaux acteurs sollicités de manière conséquente durant la fin de l'année pour la mise au point de la « stratégie de mobilité douce » dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne - Morges (PALM).

Les zones foraines ont fait également l'objet d'études d'aménagement, comme le centre de Vers-chez-les-Blanc, l'adaptation du futur terminus du Chalet-à-Gobet ou la requalification de la RC 601 (rte de Berne), en collaboration pour ce dernier projet avec la commune d'Epalinges et sous le pilotage de l'Etat de Vaud.

Dans le chapitre de la modération du trafic, citons par exemple la mise en place de la zone 30 Stade - Primerose,

l'extension de la zone de rencontre des Maisons-Familiales et l'aménagement de seuils sur la route de Cojonnex et l'avenue des Boveresses. Une brochure explicative sur les caractéristiques de la zone de rencontre a été élaborée par les collaborateurs de la section, à l'usage des nouvelles campagnes d'informations organisées par le Corps de police dans ces zones.

Parmi les activités liées à la promotion des déplacements cyclistes, le délégué deux-roues a piloté la campagne « bike to work » pour la Ville de Lausanne et a participé activement à l'organisation de la semaine de la mobilité. Un effort conséquent a été apporté pour développer l'offre en stationnement pour les vélos par la pose de quelques 150 arceaux.

Enfin, comme chaque année, cette section a également organisé et animé plusieurs séances d'information auprès du public et des milieux associatifs.

Police des constructions

Cette section a examiné les nombreux projets privés en relation avec le domaine public. Plusieurs études particulières ont été menées, notamment à l'avenue du Chablais pour la future halte CFF de Prilly-Malley, et à la place de la Gare pour la transformation de l'aile ouest du bâtiment voyageurs.

La section a également procédé à l'analyse de plusieurs projets de plans partiels d'affectation, dont celui pour la réaffectation du centre de tri postal à l'avenue d'Ouchy, ainsi que deux plans d'affectation cantonaux, PAC CHUV et PAC NMBA.

Signalétique urbaine (OSU)

L'OSU a participé au comité chargé de définir la signalétique proposant les lieux touristiques et culturels pour chaque station du m2. L'OSU a également participé à l'aménagement extérieur des stations concernant les besoins de l'affichage culturel, des plans de Ville et des caissettes à journaux.

La mise en place de la signalisation des écoles se poursuit. Un totem a été posé à l'avenue de Milan. Deux plaques commémoratives ont été inaugurées à la mémoire des personnalités suivantes: la doctoresse Catherine Kousmine à la rue Sainte-Beuve 7 et Géa Augsbourg à la rue du Tunnel 11.

Dans le cadre du projet de création d'un mobilier urbain supportant les caissettes à journaux payants et gratuits, trois nouveaux supports pouvant recevoir jusqu'à cinq caissettes on été implantés, et sont toujours visibles, à l'avenue de la Gare, à la place de Milan et à l'avenue de Montchoisi. Plus de cinquante plaques de rues bénéficiant du nouveau graphisme ont été mises en place.

Trois panneaux d'informations électroniques pour la CGN, sous forme de journal lumineux fixés sur les supports existants ont été positionnés au débarcadère d'Ouchy. Ces panneaux ont été financés par la Ville.

Suite à l'interdiction faite aux sociétés d'affichage d'afficher des campagnes pour le petit crédit, confirmée par l'avis de droit commandé par la Fédération romande des consommateurs, la Société Générale d'Affichage (SGA) a déposé un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Différents travaux graphiques ont été réalisés : notamment la conception et la mise en place de la signalétique du nouveau bâtiment de Flon-Ville ainsi que l'interface de Chauderon, des plaques pour plusieurs garderies et pour les bureaux lausannois de l'Inspection du travail à la Riponne. Enfin, des panneaux ont été réalisés pour le règlement d'utilisation des terrains de sports.

MOBILITÉ

Planification

En terme de planification des déplacements, la division mobilité a participé activement aux études suivantes :

- Plan de mobilité de l'administration communale (PML)
- Schéma directeur de l'Ouest lausannois, chantier 6
- Schéma directeur de l'Est lausannois
- Projet d'agglomération Lausanne-Morges
- Etude des axes forts de transports publics urbains
- Métamorphose – accessibilités Nord et Sud

Régulation du trafic

En ce qui concerne la régulation du trafic, en plus des activités habituelles qui consistent à reprogrammer des carrefours touchés par des chantiers, à entretenir et à dépanner des équipements, il convient de relever les modifications au droit du collège de l'av. de Cour, aux carrefours Genève-Recordon, Genève-Escaliers de Bel-Air et l'amélioration des conditions en faveur des piétons sur une trentaine d'installations.

Le remplacement d'ampoules par des platines LEDs s'est poursuivi et a contribué à une diminution de la consommation d'énergie. Actuellement, 63 % du parc est équipé en technique LED, contre 53 % l'an passé.

Les volumes de trafic journalier moyen diminuent sur tous les axes à l'exception de l'avenue de Rhodanie et s'inscrivent comme suit :

Années	2005	2006	2007
Chauderon (passage inférieur)	7 100	7 150	7 100
Grand-Pont (Bel-Air)	15 350	16 550	15 000
Rue Centrale			15 500
César-Roux – Tunnel	15 150	16 550	14 800
Avenue du Léman	18 900	19 200	17 800
Avenue des Figuiers	21 100	21 150	19 800
Avenue du Chablais	23 300	23 400	23 300
Route de Berne	26 150	25 900	25 100
Rhodanie – Maladière	19 350	19 000	20 800

Le support informatique technique a assuré l'organisation et le fonctionnement du matériel informatique et téléphonique suite au déménagement des employés de Beau-Séjour 8 à Port-Franc 18 et a été sollicité pour le retrait des imprimantes individuelles remplacées par des appareils multi-fonctions partagés. Durant l'année, quelque 2 300 interventions ont nécessité un support informatique pour l'ensemble du service. Dans le cadre du remplacement de plusieurs véhicules lourds de l'unité Transports, un système centralisé de gestion des données provenant des tachygraphes numériques a été mis en place pour l'ensemble des futurs véhicules de l'administration.

Signalisation

S'agissant de la signalisation routière, 71 affaires, relatives à des modifications de la signalisation et du marquage routier, ont été traitées en 2007 afin d'être soumises à la Municipalité pour décision et pour publications officielles. Dans ces affaires sont notamment comprises l'instauration de quatre zones « 30 km/h » (quartier Marterey, chemin du Stade, chemin de Primerose et chemin de Fontenay).

Gestion du stationnement

Toutes les mesures planifiées dans le rapport-préavis n° 2004/32, ont été mises en place. Ainsi, l'ensemble de la Ville est réglementé pour le stationnement des voitures et il n'existe plus de zone de parcage à durée illimitée gratuite, excepté dans les zones foraines. La politique du stationnement repose sur les 4 principaux types d'automobilistes, soit :

- les clients de l'économie et des commerces avec une offre en places de courte durée payante (tarif horaire) ou en zone bleue,
- les pendulaires avec une offre de longue durée payante dans les parkings-relais (P+R) combinant les transports publics (98.- CHF par mois ou 10.- par jour) ou avec uniquement du parcage dans les P Only (70.- CHF par mois ou 5.- CHF par jour),
- les visiteurs avec une offre en places de courte durée payante au centre-ville ou de longue durée payante dans les P Only,
- les résidents en leur proposant des places de longue durée dans les zones macarons, avec l'autorisation « macarons » (400.- CHF par an ou 220.- par semestre).

Places de parc disponibles sur le domaine public (zone urbaine sans les zones foraines) :

Années	2004	2005	2006	2007
Places sur chaussées (sans deux-roues, sans camions, sans cars, avec les zones jaunes)	22 254	22 285	22 261	22 245
Cases pour deux-roues	6 198	6 123	6 180	6 226

Depuis 10 ans, la Ville propose environ 22 200 places sur le domaine public avec de petites variations en fonction des aménagements urbains et des chantiers. La volonté de la Ville est de maintenir ce nombre de places de parc pour les prochaines années. Toutefois, il convient de rappeler que l'offre des parkings privés à usage public, dont celui du Flon, est par contre en augmentation passant d'environ 6 500 places en 1997 à quelque 7 685 places en 2007.

En terme de places deux-roues, il y a lieu de relever que les nouvelles normes imposent désormais des dimensions plus généreuses pour ce type de places (1.20 x 2.20 mètres au lieu de 1.00 x 2.00 mètres), ce qui entraîne des diminutions locales de l'offre en places deux-roues. Le nombre global de places sera augmenté ces prochaines années pour répondre aux besoins croissants des utilisateurs.

Places de parc selon la catégorie (zone urbaine sans les zones foraines) :

Années	2004	2005	2006	2007
Places payantes	5 022	5 971	6 858	6 852
<i>dont accessibles aux détenteurs de « macarons » L</i>	<i>618</i>	<i>616</i>	<i>612</i>	<i>612</i>
Places P+R	1 365	1 365	1 427	1 427 *
Places jaunes (livreurs, Police, etc.)	545	532	534	534
Places en zone bleue « macarons »	8 648	10 438	12 221	12 221
Places en zone bleue	273	153	65	65
Places en zone blanche à durée limitée	715	502	1 128	1 128
Places en zone blanche	5 686	3 325	28	28
Total	22 254	22 286	22 261	22 245

* Le P+R de Vennes est actuellement en cours d'extension pour la future offre en relation avec le m2. Sa capacité est momentanément portée à 289 places.

L'utilisation des P+R approche les 10 ans d'exploitation et l'intérêt des clients est en constante évolution. La moyenne mensuelle de la vente des abonnements est proche de 1 000 unités. Rapporté au nombre de places, ceci représente une utilisation de 77 % de la capacité disponible par des clients réguliers et démontre le bien-fondé de cette politique du stationnement.

Répartition, selon les zones, des « macarons » vendus :

Zones	Places publiques 2006	Places publiques 2007	Places « macarons » 2006	Places « macarons » 2007	« Macarons » vendus en 2005	« Macarons » vendus en 2006	« Macarons » vendus en 2007
A	1 930	1 932	1 553	1 555	1 394	1 408	1 381
B	1 108	1 108	948	948	630	715	658
C	1 933	1 925	1 489	1 488	1 147	1 089	1 032
D	938	938	919	919	541	539	523
E	957	958	790	791	633	597	627
F	993	993	793	793	668	699	672
G	681	681	621	621	465	467	463
H	808	807	710	709	554	572	524
J	2 210	2 210	848	848	393	362	382
K	1 135	1 134	887	886	480	444	478
L	1 806	1 805	612	612	895	863	892
M	1 086	1 084	900	898	463	478	549
N ⁽¹⁾	1 402	1 401	976	973	-	440	470
O ⁽¹⁾	1 733	1 728	787	782	-	346	466
Total	18 720	18 704	12 833		8 263	9 019	9 117

(1) Mise en place en 2006

Il convient de rappeler que la zone L (centre-ville) est fortement sollicitée par les clients commerciaux, les entreprises, les visiteurs et les résidents, ce qui nécessite la mise sur liste d'attente (délai 2 à 3 mois) des nouvelles demandes, ce qui engendre parfois des conflits d'intérêt entre les divers utilisateurs.

Dans les autres zones, la limite de capacité n'est pas encore atteinte pour l'offre en « macarons ». La demande moyenne se situe entre 40 et 60 % de l'offre.

Plan de mobilité de l'administration communale (PML)

Le déménagement des services basés à Beau Séjour vers le nouveau bâtiment administratif de Flon-Ville, le 6 août 2007, a permis la mise en œuvre de certaines

mesures liées au PML. Parmi celles-ci, on peut relever la mise aux prix du marché des places de stationnement situées sur le domaine privé communal ainsi que la réduction du nombre d'ayants droit au stationnement et à l'usage de leur voiture privée pour les besoins du service. En contrepartie, un parc de véhicules en autopartage (Mobility) a été mis à disposition pour les déplacements professionnels.

Un recensement sur les cases de stationnement à disposition des services a été entrepris durant la seconde moitié de l'année 2007.

En décembre 2007, la Municipalité a adopté certains principes liés au PML: subventionnement partiel de l'abonnement transports publics ou P+R pour le personnel communal, mise aux prix du marché de toutes les cases de stationnement sur domaine privé communal, le financement par la Ville du PML. Le service du logement et des gérances sera, dès 2009, en charge de la gestion de toutes les places de stationnement sur domaine privé communal.

Coordination des travaux

Le bureau de coordination des travaux sur le domaine public a poursuivi son travail de planification de tous les travaux touchant le domaine public. Pendant l'année écoulée, 763 nouveaux chantiers communaux ont été enregistrés et 1 477 permis de fouilles ou d'occupation du sol délivrés pour des chantiers communaux et privés. Le bureau de la coordination assume également le rôle de centrale d'information pour toutes les questions émanant du public au sujet des travaux en Ville ainsi que pour le m2. Il tient également à jour les informations relatives aux travaux en cours sur le site Internet de la Ville.

TRAVAUX

Logistique

Dans le cadre de l'exploitation du logiciel de gestion du temps de travail « Agiltime », en service depuis le 1^{er} juillet 2006 à routes et mobilité, et bientôt introduit dans 17 autres services communaux, le personnel de la section a participé à une phase de test avec l'introduction du badgeage pour les collaborateurs de Flon-Ville. Bien que ce test soit concluant, il a été décidé de surseoir à son utilisation dans l'attente du développement d'une interface, courant 2008, permettant de coupler le badgeage avec l'affectation manuelle du temps de travail sur des « affaires ».

Projets d'exécution

Comme chaque année, la section a réalisé la campagne de réfection des chaussées et trottoirs (juillet et octobre 2007) qui, cette année, a porté sur le renouvellement du revêtement bitumineux sur environ 18 280 m² de surface de chaussées. Elle a en outre profité de l'opportunité offerte par les travaux de renouvellement de conduites souterraines pour reconstruire partiellement la chaussée sur trois chantiers communaux (ch. des Abeilles, ch. de la Fauvette et ch. des Avelines) et a engagé des travaux sur douze chantiers principaux liés au projet m2 (avenue du Tribunal-Fédéral / Langallerie, avenue de l'Ellysée, avenue de Béthusy, avenue des Jordils, rue du Liseron, avenue de Cour, passage Vincent-Perdonnet /

rue Marterey, place de l'Ours, avenue Victor-Ruffy, rue Caroline, route de la Clochette et rue Saint- Martin). Une trentaine d'autres chantiers liés au réseau 08 ont également été entrepris sur le territoire lausannois.

Transports

Une redistribution des missions a été mise en oeuvre suite aux propositions faites dans le cadre d'un audit externe, ce qui a permis de repenser et de simplifier le fonctionnement de l'unité et d'apporter un soutien administratif à l'encadrement par la mise à disposition permanente d'une secrétaire, notamment chargée de gérer toute la partie administrative de l'unité.

S'agissant de son parc automobile, l'unité poursuit son dimensionnement pour répondre à ses besoins et à ceux d'autres services communaux pour qui elle est prestataire de services. En 2007, cinq nouveaux camions répondant aux nouvelles normes Euro 4 ont été acquis, en remplacement de dix anciens véhicules, en bout de vie, ne répondant en outre pas (Euro 0) à la réglementation fédérale en matière de pollution.

L'unité transports poursuit la politique du service consistant à faire de cette entité le centre de compétences communale en matière de transports et de logistique. A ce titre, elle fonctionne déjà comme le répondant communal en matière de conseil lors d'acquisition de nouveaux véhicules (assainissement, parcs et promenades, forêts, domaines et vignobles, **eauservice**).

Le nouveau chef d'unité a intensifié sa collaboration avec l'unité Entretien initiée en 2006 en intégrant le poste de commandement du service hivernal, en qualité de chef d'intervention, en alternance avec les cadres de cette unité. Cette collaboration a par ailleurs été élargie dans le domaine du ramassage des corbeilles à déchets sur le domaine public, tâche effectuée jusqu'ici par le personnel affecté au balayage manuel de la voirie.

Travaux

Après quatre ans de fonctionnement, se fondant sur les recommandations de l'audit externe commandé par le service, les mesures suivantes ont été prises :

- l'organisation a été adaptée, les fonctions et les tâches de chacun ont été redéfinies, et un secrétariat permanent créé pour la gestion des tâches administratives ;
- l'unité a reçu les budgets nécessaires pour se doter et renouveler son outillage et ses équipements, ainsi que pour acquérir trois véhicules utiles à son bon fonctionnement. Ces dernières acquisitions ont permis la formation d'une équipe « volante » plus réactive pour prendre en charge les interventions urgentes ne nécessitant pas la mise en oeuvre de moyens lourds.

Afin de permettre à la nouvelle organisation mise en place de déployer l'intégralité de ses effets, de nouvelles règles de fonctionnement ont été édictées. Elles portent sur les points suivants :

- l'annualisation du temps de travail et horaires adaptés aux saisons et aux conditions météorologiques ;
- la prise en compte de la problématique du déplacement du personnel vers les sites d'intervention ;
- la responsabilisation des chefs d'équipe s'agissant de définir l'organisation d'un chantier, notamment pour la pause de midi et la fin d'une étape de chantier ;

- la fermeture annuelle de l'unité en période hivernale, peu propice au déroulement des chantiers (reprise des heures supplémentaires).

En outre, l'unité travaux a la charge de :

- la centralisation des achats des matériaux pierreux pour toute la ville (gestion des achats, du stockage et de la livraison);
- la réouverture de l'atelier de préfabrication pour la fabrication des pièces spéciales en béton, des prototypes et du mobilier urbain;
- la réalisation des travaux de pavage, de petite maçonnerie, de génie civil pour le compte d'autres services (Services industriels, assainissement, forêts, domaines et vignobles, parcs et promenades, **eauservice**, etc.);
- la mise en place d'un processus de recyclage des matériaux graveleux repris des chantiers communaux.

ENTRETIEN

Routes

Planification des travaux d'entretien routier notamment sur les chemins des Avelines, des Abeilles, de la Fauvette, des avenues de Milan, des Boveresses, de Georgette, de Belle-Fontaine, du Grey et du boulevard de Grancy.

Ouvrages

Réalisation et mise en service de la passerelle de liaison sur la rue de Genève, entre la place Chauderon et le nouveau bâtiment administratif de «Flon-Ville». Installation d'un escalier métallique reliant la plateforme de Sévelin à la rue de Sébeillon. Réfection partielle des passages inférieurs pour piétons de la place Chauderon. Pose de filets de protection et divers travaux d'entretien aux culées du pont Bessières. Suivi des travaux de renforcement du trottoir du Grand-Pont au droit de l'UBS et fin des travaux de reconstruction de la structure du trottoir nord de l'avenue Jean-Jacques Mercier.

Ports et rives du lac

Finalisation de l'étude des projets d'augmentation de la capacité du port de Vidy et de modernisation des alimentations en eau et en électricité des places d'amarrages des trois ports lausannois de petite batellerie (Vidy, Ouchy, Vieux Port d'Ouchy), avec l'aboutissement d'une mise à l'enquête et la votation du crédit d'investissement par le Conseil communal. Les travaux seront effectués en 2008.

Installations mécaniques

Le nouvel ascenseur public, qui relie la place Chauderon au nouveau bâtiment administratif de «Flon-Ville», a été mis en service le 27 avril 2007.

L'éclairage de la fontaine de la Riponne, qui était assuré par 88 lampes de 120 Watt blanches et bleues, a été remplacé par des ampoules de type LEDs de 5 Watt. La consommation électrique du nouvel éclairage est ainsi réduite d'un facteur 24. De plus, la durée de vie des LEDs est de 8 à 10 ans, contre 2 à 3 ans pour les anciennes lampes.

Entretien

La mise en application du préavis «Entretien 2006» relatif à la réorganisation des procédés de nettoyage et du service hivernal s'est poursuivie en 2007. Etant donné l'ampleur de la tâche, cette réorganisation se déroulera encore sur 2008.

Dans ce cadre, la plus grande partie des véhicules financés par leasing a été acquise. L'adjudication de 54 véhicules de voirie, répartis en 4 lots a été faite. La livraison de ces véhicules se terminera dans le courant de l'année 2008. Tous les véhicules sont aux normes Euro 4, équipés de filtres à particules. Ils sont compatibles avec les biocarburants et les huiles des systèmes hydrauliques sont biodégradables. Les aspirateurs de rues électriques, au nombre de 14, ont été mis en service dans les rues à forte concentration piétonne.

La mise en place de 300 nouvelles corbeilles à déchets de rues avec sachets pour crottes de chiens et cendrier, qui a débuté en 2007, se poursuivra en 2008.

La transformation du bâtiment du secteur de voirie n° 6 «En Marin» au Chalet-à-Gobet, a débuté en 2007 et se terminera en 2008. Le nouveau bâtiment abritera un vestiaire pour 10 personnes, un réfectoire, un bureau et des garages pour les nouveaux véhicules.

A noter que la nouvelle réorganisation a permis la réduction de 16 postes de travail (EPT) dans l'effectif du personnel de voirie.

Suite au test d'un nouveau type de poubelle permettant un tri sélectif des déchets (Ecopoint urbain), à la rue Haldimand, un deuxième Ecopoint a été installé à Ouchy. L'analyse de leur fonctionnement ainsi que le bilan écologique doit faire l'objet d'un rapport sur la pertinence de ces installations en milieu urbain et permettre de prendre une décision sur la suite à donner à cette expérience.

Dans le cadre du préavis relatif à la modernisation des ports de petite batellerie, un crédit pour la rénovation et la construction des WC publics liés à l'exploitation des ports a été obtenu. Trois WC existants, ceux du Débarcadère, de l'allée des Bacounis et du chemin des Pêcheurs seront rénovés. Deux nouveaux édifices, un sur la place de la Navigation et l'autre au port de Vidy seront créés. Les travaux seront réalisés en 2008 et 2009.

ATELIERS ET MAGASINS DE LA VILLE

La consolidation de l'organisation des AMV s'est poursuivie en 2007.

L'intégration de l'Unité Signalisation et Marquage, suite au déménagement des Ateliers de la Borde sur le site des AMV en décembre 2006, est une réussite ainsi que la fusion de cette unité avec l'ex-atelier de serrurerie des AMV. Les synergies attendues portent leurs fruits.

En plus de l'amélioration constante de ses prestations, l'Unité Garage a été cette année très active dans la mise en place du préavis «Entretien 2006», en particulier dans l'aide à la sélection et la mise en service des véhicules réceptionnés durant l'année.

Le portail intranet mis en place en 2006 pour promouvoir et assurer le suivi des demandes de prestations aux AMV continue à développer ses effets. Nous notons une demande accrue en particulier à l'Unité Manifestation (Atelier de Menuiserie) et à l'Unité Signalisation et Marquage.

Après presque 20 ans d'existence, les bâtiments ont nécessité quelques travaux d'entretien planifiés (peinture des infrastructures en métal, changement de portes, ...) et des réparations non planifiées (chauffage).

De plus, dans le cadre des autorisations d'achats, des équipements modernes et correspondants aux normes en vigueur ont été mis en service, dont un banc d'essai pour freins de poids lourd dont les premiers tests effectués en décembre donnent entière satisfaction.

SERVICE D'URBANISME

GÉNÉRALITÉS

Le service d'urbanisme exerce les attributions qui lui sont conférées par la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), en ce qui concerne l'établissement des plans d'urbanisme (plan directeur, plan général d'affectation, plans partiels d'affectation), ainsi que la police des constructions, pour le contrôle de la conformité de tout projet de construction avec les plans et règlements.

De ces obligations légales découle tout naturellement l'organisation du service en deux groupes principaux que sont le bureau d'études et l'office de la police des constructions. Ces deux groupes sont appuyés par une section administrative et un atelier de maquettes, expositions et photographies et un centre de documentation ouvert à toute la Direction.

Le déménagement du service, en 2007, dans ses nouveaux locaux du Flon a donné l'occasion de regrouper dans le même espace tout l'effectif du service, à l'exception de l'atelier des maquettes qui a pu emménager dans des locaux commerciaux appartenant à la Ville à la rue des Côtes-de-Montbenon 18.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif au 01.01.2007 35.7 EPT (38 personnes)

Effectif au 31.12.2007 37.7 EPT (39 personnes)

En 2007, le service a connu le cas, heureusement exceptionnel, d'une cessation d'activité par décès après une longue période de maladie. Ce poste sera repourvu en 2008. Deux architectes-urbanistes ont été engagés ; pour faire face à la charge de travail provoquée par le projet Métamorphose et anticiper le départ à la retraite de trois urbanistes dans les prochaines années (sur un effectif de six au début 2007). Le mandat du délégué piéton a été repris par le service des routes et de la mobilité.

ADMINISTRATION, SECRÉTARIAT

Enquêtes publiques administratives

Outre les enquêtes de plan partiel d'affectation (PPA) et de demandes de permis de construire, le service d'urbanisme est chargé de gérer les enquêtes publiques des projets venant de l'Etat de Vaud, eux-mêmes délégués par des entités fédérales (Office fédéral des transports, Inspection fédérale des installations à courant fort, Chemins de fer fédéraux...).

En 2007, il y a eu 14 enquêtes publiques de ce type soumises au service d'urbanisme. 7 en vertu de la Loi fédérale sur les chemins de fer (concernant divers aménagement pour le nouveau Métro - mentionnés ci-

dessous), 3 de la Loi sur la distribution de l'eau, 1 de la Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public, 1 de la Loi sur l'aviation civile et finalement 1 pour la décision de classement de la campagne de l'Hermitage, selon la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites.

On compte en outre diverses enquêtes pour le réaménagement et l'aménagement de stations du futur Métro m2, la création de nouvelles lignes et électrifications de lignes de trolleybus, l'installation d'un pompage au lac Léman pour l'alimentation d'une installation de climatisation au large du chantier naval de la CGN, l'augmentation de la capacité d'amarrage au port de Vidy, la construction d'une nouvelle base REGA sur l'Aéroport Lausanne Blécherette, ainsi que le plan d'affectation cantonal (PAC) du nouveau musée des Beaux-Arts.

Le service d'urbanisme est également chargé du pilotage et de l'affichage des enquêtes que déposent les services communaux, tel que décadastration/cadastration, pour le service du cadastre (3 cette année); **ea**uservice a remis 3 enquêtes pour la construction de réseaux de canalisation d'eau potable entre le réservoir de Verschez-les-Blanc et la Montagne du Château et le service des routes et de la mobilité nous a remis 4 enquêtes, dont une complémentaire pour la route de contournement de la Sallaz, ainsi que les aménagements de divers seuils. Soit un total de 30 enquêtes publiques pour cette année 2007.

CENTRE DE DOCUMENTATION

L'année 2007 a nécessité un investissement personnel très important dans la préparation du déménagement en raison du volume important de documents. Dans les nouveaux locaux, si les revues techniques ont pu rapidement être mises à la disposition des collaborateurs, il n'en a pas été de même pour les ouvrages de la bibliothèque, car le mobilier adéquat n'a pu être livré que le 18 décembre. Toutes les autres prestations ont été maintenues :

- La revue de presse numérique quotidienne dénommée "cyberpresse" : Les archives sont consultables sur le site du centre de documentation à l'adresse <http://trxweb/centredoc>, sous la rubrique « revue de presse. »
- L'accès au contenu des revues techniques : au fur et à mesure de leur arrivée, les sommaires sont enregistrés sur le site Intranet du centre de documentation - <http://trxweb/centredoc> - permettant, ainsi, aux collaboratrices et collaborateurs, la recherche d'articles par l'utilisation de mots-clés. Les revues sont consultables au centre de documentation qui fournit sur demande des copies d'articles.
- Le suivi des législations fédérale et vaudoise : Recueil Officiel (RO) et Feuille Fédérale (FF), décisions du Conseil d'Etat et communiqués du Bureau de l'Information et de la Communication (BIC) de l'Etat de Vaud, Feuille des Avis Officiels (FAO), etc.
- Les recherches documentaires et d'informations diverses à la demande.

BUREAU D'ÉTUDES

Alors que 2006 s'était singularisé par une seule mise à l'enquête publique d'un plan partiel d'affectation, 2007 a passé à l'autre extrême avec six plans mis à l'enquête.

Concernant les grands projets d'urbanisme, le projet Métamorphose, lancé en 2006 par la nouvelle législature, a franchi une première étape avec le vote par le Conseil communal du préavis d'intention. Plus de détails sur cet objet sont donnés par une rubrique spécifique dans la suite de ce rapport.

Plans partiels d'affectation

Six plans ont été mis à l'enquête (un en 2006) :

- PPA du Camping de Vidy, remplacement du plan N° 651 de 1991, pour permettre l'agrandissement de l'espace au camping résidentiel ;
- PPA avenue de Cour, avenue du Mont-d'Or, remplacement du plan N° 338 de 1954, pour une densification du bâti existant par agrandissement ;
- PPA Opéra de Lausanne, remplacement du plan N° 580 de 1977, pour une reconstruction de l'arrière-scène et la création de locaux annexes sur la rue Beau-Séjour ;
- PPA Le Chalet-des-Enfants, addenda au plan N°600 de 1980, pour une réaffectation et un réaménagement de ce hameau ;
- PPA La Sallaz, vallée supérieure du Flon, addenda au plan en cours de modification pour densifier l'offre en logements ;
- PPA chemin de la Fauvette, addenda au PGA, pour un changement de zone d'une parcelle.

Quatre plans ont été approuvés par le Conseil communal (cinq en 2006).

- Addenda au plan N° 643 Motte-Pavement pour la construction d'un bâtiment de logement ;
- Addenda aux plans N° 635 Jumelles-Chauderon et N° 618 Jumelles-Bel-Air pour des transformations internes ;
- Addenda au plan N° 616 Hôtel Mövenpick Rhodanie pour un agrandissement de l'hôtel ;
- PPA Camping de Vidy pour l'agrandissement du Camping résidentiel.

Cinq plans ont été approuvés préalablement, puis mis en vigueur par le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE).

- PPA N° 643, Motte-Pavement ;
- PPA N° 721, Vallée supérieure du Flon-La Sallaz ;
- PPA N° 722, Béthusy -Vincent Perdonnet ;
- PPA N° 723, Jumelles, addenda aux plans N° 618 et 635 ;
- PPA N° 724, Cour-Bains, radiation partielle du N° 614.

Etudes régionales

Projet d'agglomération Lausanne – Morges - PALM

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), dont l'objectif est de garantir et améliorer le cadre de vie d'une part importante de la population vaudoise, a été transmis à la Confédération afin d'accéder à un financement par les fonds d'infrastructures. Ces derniers mois ont été mis à profit pour préciser la stratégie en matière de mobilité douce, étudier l'opportunité et la faisabilité des « axes forts » de transports publics urbains, vérifier la pertinence et prioriser les actions. Ainsi complété, le PALM devrait

satisfaire pleinement aux exigences de la Confédération et ouvrir la voie à l'obtention de subventions dans le cadre du fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération.

Au printemps 2007, le PALM a été signé par les associations régionales, le canton et 26 communes de l'agglomération compacte. Pour la commune restante, les discussions sont en cours. Le contenu du PALM est intégré dans le plan directeur cantonal sous forme de fiche de mesure. Ce plan, adopté par le Conseil d'Etat le 28 juin 2006, et par le Grand Conseil le 5 juin 2007, doit encore être approuvé par le Conseil fédéral, probablement en 2008.

Parallèlement à cette démarche régionale au sein de laquelle la Commune de Lausanne est largement impliquée, les communes sont regroupées par secteur (ouest, nord, est et centre) et poursuivent des objectifs similaires dans le domaine de l'aménagement du territoire, mais à une échelle plus détaillée.

L'Ouest lausannois

La volonté de faire face à l'accroissement de la population en améliorant le cadre de vie des habitants, en renforçant l'offre en transports publics et en évitant l'étalement urbain ont conduit les communes de l'ouest lausannois (Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Prilly, Renens, St-Sulpice, Villars-Ste-Croix) à se donner une vision commune du développement urbain à long terme qui concerne une portion de territoire comptant quelque 65 000 habitants. Cette vision se décline en quatre grands chantiers d'études délimités par des périmètres où se concentrent des actions prioritaires et stratégiques, et deux chantiers d'études thématiques transversaux qui analysent les transports ainsi que les espaces publics et la mobilité douce.

Chantier 1: Secteur des Hautes Ecoles – Avenue du Tir Fédéral – Maladière :

L'étude générale du chantier 1 a été publiée en mars 2007, après traitement des remarques issues de la consultation publique et adoption par le Groupe de pilotage du SDOL le 1er février 2007. La stratégie de mise en oeuvre s'articule autour d'interventions locales (communales) et d'interventions transversales.

Les interventions locales, à réaliser selon les besoins et les opportunités, comprennent le développement des secteurs en attente, la requalification de routes et les aménagements pour la mobilité douce, ainsi que des projets d'aménagement paysager. À la fin de l'été 2007, le secteur sud voit déjà des travaux commencer avec le début de chantier du Rolex Learning Center sous la maîtrise d'oeuvre de l'EPFL. Le même secteur a fait l'objet d'un concours organisé par l'EPFL et la Commune de Saint-Sulpice et qui a attribué à ses lauréats, en janvier 2007, la réalisation de logements pour étudiants et d'un hôtel au sud de la RC1, à la hauteur du futur Learning Center. Quant à la requalification de la RC1, elle fait l'objet d'une étude particulière lancée fin 2006.

Les interventions transversales du chantier 1, à mener au niveau intercommunal ou à l'échelle de l'agglomération en collaboration avec le canton, comprennent en particulier les études des futures jonctions de Chavannes et d'Ecublens, la requalification des routes (Maladière, Tir-Fédéral, Route Suisse- RC1) et les aménagements pour

la mobilité douce, notamment «l'épine dorsale» nord-sud de l'ouest lausannois, la promenade des rivières et la promenade des crêtes. En ce qui concerne la partie d'autoroute comprise entre Crissier et La Maladière, l'étude a été reprise par le service des routes. L'Office fédéral des routes a demandé début 2007, de mener une étude d'opportunité qui englobe l'ensemble des aménagements projetés sur le réseau autoroutier de l'agglomération (dont les futures jonctions prévues à Chavannes et à Ecublens). Ce mandat a été achevé et les décisions de l'OFROU sont attendues prochainement. L'horizon de réalisation de ces futures jonctions se dessine pour la période 2012-2014.

Chantier 2 : Secteur des voies ferrées CFF de Bussigny à Sébeillon

Secteur Malley

Un mandat a été confié, en janvier 2007 pour élaborer, un Plan directeur localisé (PDL) intercommunal. Son élaboration se base sur les résultats de l'étude-test menée en 2006. Le projet de PDL identifie cinq futurs quartiers présentant chacun son caractère propre :

- Malley-centre, le long de l'avenue du Chablais avec ses immeubles-tours qui forment des repères autour de la future halte RER, Kléber-Méleau ;
- écoquartier d'habitat mixte caractérisé par des espaces verts dont un « Parc du Gazomètre » ;
- Malley-village, le long de la rue du Lac avec une concentration de logements, de loisirs et d'espaces dédiés à la formation ;
- le Strip, quartier d'activités entre deux voies ferrées ;
- Martinet, quartier d'habitat requalifié, caractérisé par un réseau d'espaces publics verts.

Le projet tire parti d'éléments de verdure et prévoit de mettre en valeur des traces du passé industriel de Malley. Sur le plan de la mobilité, l'avenue du Chablais prend un rôle fort d'interface de transports publics avec le m1 au sud, la ligne de bus n°7 au nord et la future halte RER entre les deux. L'organisation du mouvement des véhicules qui a été dessinée limite le trafic de transit. Des mesures environnementales sont proposées et un concept énergétique finalisé en fin d'été 2007 permet d'envisager un « quartier de Malley à 2000 Watt ». Les critères du développement durable dans ses trois aspects environnementaux, économiques et socioculturels sont utilisés pour permettre la création d'un écoquartier.

L'avancement des travaux a été présenté au public lors de portes ouvertes, le 12 juin 2007, à l'issue d'un atelier de travail et de réflexion. Les questions posées et les suggestions formulées à cette occasion peuvent être consultées sur le site internet du SDOL qui a aussi servi à recueillir des remarques sur ce projet. La version finale du projet de PDL doit être soumise aux groupes décisionnels début 2008. L'examen préalable et une consultation publique suivront en 2008. Le PDL pourrait entrer en vigueur en 2009, rendant possible la modification de l'affectation du sol et le développement du secteur en coordination avec l'interface de la future halte RER dont l'aménagement fera l'objet d'un concours d'idées en 2008. La structure de gestion du secteur de Malley devra par ailleurs faire l'objet d'un programme-cadre à élaborer en 2008.

Secteur Arc-en-Ciel

Suite à l'étude test menée en 2006, un projet de plan directeur localisé (PDL) intercommunal est en cours d'élaboration depuis fin 2006. Ce projet identifie plusieurs sous-secteurs d'aménagement cohérents en fonction de la topographie, des éléments naturels et de la morphologie urbaine. À chacun une vocation dominante : activités à valeur d'emblème, bureaux et sièges sociaux au nord-est, le long de l'axe autoroutier ; commerce, show room, activités tertiaires et équipements socio-culturels le long de la partie est de l'axe de l'Arc-en-Ciel ; espaces verts de loisirs et dégagements au sud et services à l'ouest.

Une densité moyenne de 300 à 400 habitants-emplois à l'hectare est prévue, les constructions emblématiques pouvant constituer des pics de densité. La continuité du cordon vert de la Sorge est renforcée aux abords de l'axe de la route par un lien à la hauteur de l'arche en béton de l'Arc-en-Ciel, constituant un « Parc de la Sorge ». Des lignes directrices visent l'élaboration d'une politique énergétique, des mesures écologiques et une prévention contre les nuisances telles la pollution et le bruit. Une largeur suffisante est préservée sur le futur Boulevard de l'Arc-en-Ciel afin de permettre différents aménagements dont le passage éventuel d'un axe fort de transports publics urbains. Une analyse foncière a démarré en juillet 2007 pour compléter le projet de PDL dont la version finale est attendue début 2008. L'examen préalable et une consultation publique suivront.

Secteur gare de Renens

Une étude d'insertion multimodale (transports publics, transports individuels, mobilités douces) aux abords de la gare de Renens a été réalisée début 2007. Sous le nom « Renens CFF–Gare de l'ouest, interface des transports », la gare de Renens et ses abords font l'objet d'un concours du 6 juillet au 26 octobre 2007. Ce concours se présente comme un concours de projets selon une procédure ouverte à un degré, avec concours d'idées, selon le règlement SIA 142. Les groupements de bureaux concurrents ont été appelés à proposer une restructuration de ce secteur. Il s'agit de transformer la gare en une interface des transports publics attractive et performante à l'échelle de l'ouest lausannois et de mettre en valeur les espaces publics attenants appartenant aux CFF ou au domaine public. Le programme inclut notamment la requalification des places de la Gare nord et sud. Il vise aussi l'amélioration du passage sous voies, la création d'une nouvelle liaison nord-sud pour les mobilités douces, l'amélioration des accès aux quais, réaménagés pour être mis en conformité avec la législation en vigueur, pour augmenter la convivialité et la sécurité des usagers. Les enjeux et le cahier des charges de ce concours ont été présentés publiquement le 2 mai 2007 et mis à disposition sur le site internet du SDOL afin que chacun puisse formuler des remarques. Les commentaires reçus ont servi à la finalisation des documents qui ont été remis aux participants du concours. Le jugement du concours est intervenu fin 2007. Le rapport du jury sera publié début 2008 et une étude d'avant-projet pourra être lancée au printemps 2008.

Chantier 3 : Secteur de la route de Cossonay

Suite à la publication, en septembre 2006, de l'annexe du SDOL Chantier 3 / Route de Cossonay–RC251 / Concept

général et stratégie de requalification, un complément d'étude a été lancé permettant d'approfondir et de détailler les profils types de chaque séquence de route, ainsi que le positionnement et l'implantation de l'axe de la chaussée en prenant en compte les besoins actuels et futurs. Cette étude élabore une charte de matérialisation de l'espace public par l'arborisation, l'éclairage et le mobilier. Elle formule des mesures intégrées pour aider l'assainissement phonique des abords de la route. Elle vérifie de manière détaillée les possibilités de coordination des projets d'aménagement de la route avec les projets de développement des secteurs situés de part et d'autre. Elle s'assure d'une coordination intercommunale suffisante pour faciliter la prise de mesures conservatoires de réservations foncières en accord avec les lignes directrices du chantier. Elle interroge aussi la cohérence des développements prévus à court, moyen et long termes et dresse la liste des procédures et compétences à réunir pour les prochaines étapes. C'est dans le cadre du suivi de cette étude que se sont forgées les idées qui pourraient tendre vers une procédure unique entre communes pour la réservation de terrains en prévision de l'insertion d'un axe fort de transports publics urbains sur la RC 251. Dans le même ordre d'idées, décision a été prise en décembre 2006 de mettre en place une procédure coordonnée de limitation de la vitesse entre les trois communes. Une démarche se fait par ailleurs jour en vue de renommer l'axe de la RC 251 d'un seul nom au lieu des quatre actuels qui se succèdent le long du tracé. Les riverains lecteurs des journaux communaux ou visiteurs du site internet du SDOL ont eu l'occasion de proposer des idées pour rebaptiser la route. Le rapport final de l'étude en cours devra être coordonné avec les résultats de l'étude du PALM sur le réseau des axes forts, et pourra être finalisé début 2008. Une fois adopté, il permettra le lancement d'avant-projets, puis de projets d'exécution en vue d'une mise en oeuvre par étapes.

Chantier 4: Zone d'activité de Saint-Sulpice – Ecublens

Le chantier 4 couvre des terrains jusqu'alors affectés en zones industrielles. Ces terrains sont situés sur les territoires des communes de St Sulpice et d'Ecublens, à l'est de la Venoge, de part et d'autre de la Route suisse (RC1). Ensemble, ils forment un secteur d'intérêt cantonal couvrant quelque 47 hectares.

Le projet de nouveau Plan général d'affectation (PGA) de St-Sulpice intègre les résultats de l'étude du chantier 4. La mise en conformité du PGA d'Ecublens est planifiée. Le périmètre du chantier 4 est par ailleurs touché par l'étude en cours pour la requalification de la route cantonale RC1 (voir sous Chantier 1) dont les résultats doivent être coordonnés entre eux.

Chantier 5: Mobilité douce et espaces publics

Fin 2006, le Bureau du SDOL, en collaboration avec Lausanne région, a lancé un projet d'édition de cartes décrivant des itinéraires de balades dans l'ouest lausannois qui s'appuyait sur la stratégie de mise en oeuvre décrite dans l'étude générale du chantier 5 publiée en mars 2006 et qui mentionnait notamment l'invitation à la promenade.

Entièrement financé par des partenaires extérieurs, ce projet a abouti à la publication de deux cartes présentant

des itinéraires pédestres passant par sept des neuf communes signataires du SDOL. Ces cartes sont agrémentées de commentaires sur la flore et la faune, l'histoire, l'insolite ou les projets d'aménagement ou de développement du SDOL.

Le public a également répondu présent aux huit balades accompagnées qui ont été proposées entre mai et octobre 2007. Ils ont été parfois plus de cinquante à emboîter le pas de l'un ou l'autre des accompagnants. Si les moyens nécessaires sont réunis, deux nouveaux itinéraires de balades seront proposés en 2008. À terme, ces parcours traverseront toutes les communes de l'ouest lausannois.

Chantier 6: Transports publics

Les études et réflexions menées dans le cadre du chantier 6 / TP se fixent un horizon de réalisations entre 2010 et 2014. Après une évaluation des concepts de desserte pour les différents chantiers territoriaux du SDOL et la comparaison de différentes variantes de réseau, une image directrice préférentielle a été validée par le GROPIIL puis par les Municipalités des communes du SDOL en 2007. L'image retenue constitue la réponse optimale à l'objectif du SDOL : augmenter sensiblement la part des transports publics dans les déplacements, en proposant une offre attractive et performante. Elle représente une meilleure couverture du territoire, des fréquences intéressantes, une complémentarité optimale avec le réseau RER et une disponibilité de la desserte le soir et le week-end. Globalement, l'image préférentielle adoptée représente une offre plus que doublée. Les communes de l'ouest lausannois ont demandé aux tl d'intégrer cette image dans le cadre de l'élaboration de leur schéma directeur 2010-2014. Le travail de développement de l'offre continue à présent au travers de deux principaux volets :

- identifier les aménagements routiers à réaliser en vue de l'offre projetée ;
- proposer et faire valider les étapes de mise en oeuvre de l'offre.

Dès l'été 2007, un appel d'offres a été lancé pour étudier l'aménagement routier à prévoir pour l'intégration des transports publics, des transports individuels motorisés et des modes doux dans le réseau de mobilité. L'étude a démarré en octobre 2007. Elle se base notamment sur les résultats des chantiers 5 et 6 / TIM (transports individuels motorisés) et vise à recenser et à décrire les problématiques d'aménagement liées à la mise en oeuvre de l'offre prévue par l'image directrice des transports publics 2010-2014 adoptée par le SDOL.

Transports privés

Après la première phase de l'étude de viabilité et de hiérarchisation du réseau routier conduite en 2005, le volet Transports individuels motorisés (TIM) du chantier 6 avait engagé en 2006 une deuxième phase portant sur le bilan de fonctionnement et les compléments à apporter au réseau routier dans le périmètre du SDOL au sud des voies CFF. Cette deuxième phase a été achevée et son rapport d'étude adopté par le Groupe de pilotage du SDOL en été 2007. Ses conclusions dressent une hiérarchie du réseau s'articulant autour du tronçon autoroutier Ecublens - Maladière et tenant compte de la réalisation escomptée de nouvelles jonctions urbaines à Chavannes et à Ecublens. Bien que centré sur la thématique de

la mobilité individuelle motorisée, ce chantier prend en considération les objectifs, inscrits dans le SDOL, d'un recours plus important aux transports publics et à la mobilité douce. Dans les secteurs destinés à un fort développement urbain, il propose des principes d'accès mais laisse le soin aux projets de territoire de compléter et moduler le futur réseau routier. Une troisième phase en cours porte sur le réseau routier dans le périmètre du SDOL au nord des voies CFF. Elle vise notamment à faire un état des lieux de la planification routière existante, dans le but de finaliser la démarche de hiérarchisation du réseau et d'engager par la suite une coordination avec les études menées dans le cadre du Schéma directeur du Nord lausannois. Cette troisième phase se terminera au début de l'année 2008.

Le Nord lausannois

Le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) a été mis en consultation du 1er février au 16 mars 2007. Trois soirées d'informations à l'attention du public ont été organisées.

Dans le cadre de cette consultation, se sont exprimés, 261 habitants, en grande majorité domiciliés à Romanel-sur-Lausanne, la Société d'Art public, l'ATE, le Parti socialiste vaudois, le Gropil du SDOL et la commune de Crissier.

En substance, les particuliers relèvent la densification trop importante de Romanel et s'inquiètent de l'avenir de ce village qui se transforme en site stratégique pour le PALM. Ils se demandent si les infrastructures nécessaires à cette nouvelle vocation sont planifiées. L'ATE et le PSV, à l'inverse, considèrent que SDNL favorise trop les transports individuels motorisés et que la densification est inférieure à celle préconisée par le PALM.

Mis à part quelques points de détail, les modifications apportées au SDNL suite à cette consultation s'intéressent essentiellement aux densités prévues le long du LEB. Dans la version finale, la densité est désormais exprimée en terme d'habitants et d'emplois à l'hectare et rejoint les valeurs préconisées par le PALM soit, à l'intérieur du site stratégique, 200 h+e/ha et à l'extérieur entre 90 et 100 h+e/ha. Le SDNL a été signé par tous les partenaires le 31 mai 2007.

L'organisation mise en place pour assurer le suivi du SDNL est celle retenue dans les autres schémas, à savoir, création d'un Gropil et d'un bureau chargé de la mise en œuvre des différents chantiers d'étude. Le planning des chantiers du nord lausannois est défini de la manière suivante :

Chantiers	Ouvert	2007	2008	2009
1. Axe LEB, Lussex – Bel-Air – concept de développement	X	X	X	
2. Etudes multimodales d'accessibilité				
2a) Transports collectifs				
2a-1) Extension du réseau tl sur le Mont	X	X	X	
2a-2) Amélioration de la desserte TC sur les autres communes du nord			X	X
2b) Transports individuels				
2b-1) Projet général pour le complément de jonction autoroutière de la Blécherette et compléments routiers nécessaires (mesure 14 du PALM)	X	X	X	
2b-2) Suppression des passages à niveau	X	X		
2b-3) Liaison nord-ouest				X
2b-4) Infrastructures TI 2ème couronne			X	X
2c) Mobilité douce			X	
3. Définition de la vocation économique du nord lausannois			X	X
4. Armature verte			X	X

L'Est lausannois

Dans le contexte d'élaboration du PALM, les communes de l'est lausannois (Lutry, Belmont, Paudex et Pully) associées à la Ville de Lausanne sont appelées à définir de manière plus précise les objectifs d'aménagement du territoire.

Le concept prévoit deux mesures principales, soit le prolongement du raccordement autoroutier de Corsy au nouveau Port de l'Ancien Stand à Lutry et la création d'un axe de transports publics urbains entre Lutry et le centre-ville lausannois. Parallèlement, des mesures d'accompagnement, telles que parking-relais, réaménagement des espaces publics, etc., doivent être mises en place afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble.

Fin 2006, les communes concernées ont rédigé un cahier des charges en vue de l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal ayant pour finalité de répondre aux quatre mesures précitées. Le 30 mai 2007 une convention liant ces communes et Lausanne Région a été signée. Celle-ci définit les engagements des partenaires dans le cadre de l'élaboration du SDEL. Un appel d'offres sera lancé prochainement par le Gropil Est.

Le Centre lausannois

Le découpage du Schéma directeur du Centre lausannois (SDCL) tel qu'il apparaît dans le PALM est le résultat du découpage des autres schémas (SDOL, SDNL, SDEL) qui ont été créés antérieurement. Ces derniers, n'ont

pas associé la Commune d'Epalinges qui s'est retrouvée isolée sur l'échiquier de la région.

Les difficultés engendrées par ce découpage qui n'obéit à aucune logique territoriale sont multiples. On peut citer :

- la difficulté d'élaborer un schéma et d'identifier les enjeux en tenant compte des territoires d'Epalinges et de Lausanne qui présentent des disparités importantes au niveau de leur poids démographique et économique ;
- la difficulté de mettre sur pied une organisation intercommunale en mesure de gérer les grands chantiers lausannois avec une commune aux ressources humaines et financières limitées.

Dans ce contexte, la création d'un Gropil réunissant les communes d'Epalinges et de Lausanne peut être envisagée mais sa tâche doit se limiter aux enjeux communs exactement dans le même esprit qu'ont été créés par le passé les SDOL, SDNL et SDEL, d'où la proposition de créer le **secteur nord-est lausannois** qui sera déposé auprès des instances du PALM début 2008. Cette vision des choses est entièrement partagée par la Commune d'Epalinges.

Dès lors, les travaux concernant le Schéma directeur du Centre lausannois se résumeront à la mise à jour du plan directeur communal.

Aménagement urbain

Comme déjà évoqué dans le rapport de gestion 2006, la construction du m2 et la réorganisation du réseau tl ont nécessité de la part de l'architecte - urbaniste concerné, un suivi de séances et de projets conséquents. Ce dernier a notamment participé aux séances liées à l'aménagement de la place de l'Europe, de la Riponne et de la place de l'Ours et à ce titre, a dû assurer des tâches de coordination entre les projets et la réalisation qui s'achèveront à la mise en service du m2 en 2008.

La rue Marterey dans ses tronçons inférieurs et supérieurs, va être modifiée afin d'augmenter de manière substantielle des surfaces piétonnières, en lien avec la station du m2 «place de l'Ours». Dans ce cadre, il a participé à l'élaboration des détails d'aménagement de la rue et au design d'un mobilier urbain original, en cours de mise au point.

Dans le cadre de l'aménagement du giratoire de Vidy, cet architecte - urbaniste a dessiné le centre du giratoire et mis en scène la sculpture offerte par le CIO «La flamme de l'amitié» en collaboration avec un artiste lausannois, spécialiste de la lumière. Ce giratoire a été inauguré le 27 avril 2007 en présence de l'artiste mexicain Eduardo Nierman.

Il participe aux séances hebdomadaires du BEP, du groupe Zone 30 et enfin aux séances du GDRL (Groupe des deux roues légers). Enfin, son attention porte sur l'intégration des antennes et surtout des armoires de téléphonie mobile, dont la prolifération soulève régulièrement des remarques. Il faut noter à ce sujet que sa marge d'appréciation dépend du bon vouloir des opérateurs, la jurisprudence en la matière ayant déterminé le caractère public de ce type de matériel.

Projet métamorphose

Métamorphose est un programme d'actions proposé par la Municipalité en début de législature concernant essentiellement le développement urbanistique de la

Ville. C'est donc naturellement au service d'urbanisme qu'a été confiée la tâche de chef de projet – coordinateur pour cet important projet.

L'année 2007 a été consacrée dans un premier temps à la rédaction du préavis d'intention n° 2007/19. Ce préavis, par lequel le Conseil accorde à la Municipalité un crédit de plus de 10 millions de francs pour financer des études et des travaux préparatoires a été adopté le 6 novembre 2007. Ce pas important n'a pas été franchi sans de nombreux débats et rencontres avec des milieux souvent enthousiastes, mais parfois aussi inquiets des changements à venir dans notre Ville.

Le projet Métamorphose concerne les sept directions de l'administration au travers des quatre thématiques principales que sont les sports, la réalisation d'un écoquartier, les transports et la participation des habitants, ce qui implique un effort particulier de coordination.

Plusieurs mandats ont été attribués à l'extérieur de l'administration pour soutenir les premières études, dans des domaines tels que les transports, l'aménagement de zones naturelles, l'étude d'équipements sportifs, les installations gazières, la participation citoyenne, le recyclage du béton, etc.

Outre la direction de projet, deux urbanistes engagés cette année travaillent à l'élaboration des mesures d'affectation du sol nécessitées par Métamorphose.

Enfin, deux appels d'offres importants ont été publiés en fin d'année, concernant la gestion de la participation citoyenne pour l'un et l'organisation de la recherche d'investisseurs et l'organisation de concours d'architecte pour l'ensemble immobilier des Prés-de-Vidy (sports, logements et activités économiques).

OFFICE DE LA POLICE DES CONSTRUCTIONS

La tâche de l'office découle essentiellement des articles 17 et 104 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Son premier rôle réside à faire observer les prescriptions légales et réglementaires, ainsi que les plans en matière d'aménagement du territoire et de constructions. Ainsi, l'office assure la gestion des dossiers de constructions, les renseignements au public et aux professionnels de la branche.

Pour cela, il soumet à l'enquête publique les projets qui lui sont présentés, procède ensuite à leur analyse après avoir récolté diverses directives d'autres services de l'administration communale, puis, après une synthèse des clauses y afférentes, les présente à la Municipalité pour, cas échéant, délivrer les permis de construire.

La vérification de conformité des projets, ainsi que les oppositions-interventions ont nécessité 1 561 analyses, dont 731 ont abouti à des rapports (896 rapports en 2006), de même que la participation à 600 séances de travail (566 en 2006) avec des constructeurs, administrés et autres service de l'administration communale. L'office a encore pris part, le plus souvent en collaboration avec les avocats de la place, à l'instruction des procédures de recours en matière de construction au Tribunal administratif.

Le nombre et le déploiement d'actes administratifs toujours plus complexes s'est confirmé et a nécessité un effort considérable de l'ensemble des collaborateurs de l'office, lequel bénéficie également de l'appui du secrétariat du service d'urbanisme. Il est dû entre autres aux facteurs suivants :

- le nombre de projets déposés par les constructeurs potentiels est toujours important (556 projets déposés en 2005, 530 en 2006 et 506 en 2007);
- les autres textes législatifs toujours plus complexes, dont les autorités communales doivent tenir compte dans l'application de la Loi sur l'aménagement du territoire, engendrent des difficultés supplémentaires dans la présentation des dossiers de demande de permis de construire par les professionnels et non professionnels de la branche. Cette complexité s'est encore accentuée depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie;
- la fréquence des demandes d'installations d'équipement pour la communication mobile s'est maintenue, toujours en raison de l'extension de la technologie UMTS (Universal Mobile Telecommunications), Wi Fi et faisceaux hertziens (internet sans fil) de même que les demandes pour la pose des armoires nécessaires à la TV numérique via le téléphone.

En marge de ce qui précède, les secrétariats de l'office et du service d'urbanisme assurent la permanence des guichets d'enquêtes publiques. En ce qui concerne, la gestion d'une partie des archives de la Direction, notamment les dossiers d'écritures « bâtiments » de 1970 à 2004, l'entrée en vigueur du Plan général d'affectation, d'une part, et le traitement des affaires police des constructions dans l'application informatique « Goéland » d'autre part, ont permis dans le cadre de la planification du déménagement de la rue Beau-Séjour 8 à la rue du Port-Franc 18, de transmettre plus de 9 550 dossiers aux archives communales, ce avec leur collaboration et après avoir constitué une base de données.

Le traitement des affaires de la police des constructions dans l'application informatique « Goéland » en est à sa troisième année. Cette application a amené une amélioration lors de certains actes administratifs et en matière d'informations pour l'ensemble des services de la direction et hors direction. Elle nécessite toutefois un effort particulier au sein de l'office, du fait qu'il gère tout le processus de travail avec, en finalité, une synthèse à effectuer des directives des services et en raison d'un traitement conjoint sur papier de ces dossiers rendu nécessaire pour l'instant pour des raisons pratiques et juridiques.

Les tableaux ci-après expriment une synthèse du traitement des dossiers.

Enquêtes publiques et oppositions/interventions

Années	2005	2006	2007
Enquêtes publiques	279	258	276
Oppositions/Interventions	486	359	428

Propositions soumises à la Municipalité

Années	2005	2006	2007
Projets dispensés d'enquête publique	255	232	178
Projets après enquête publique	270	249	216
Refus LATC	7	10	4
Affaires diverses	5	5	4
Total	537	496	402

Permis de construire, permis de construire complémentaire et autorisations délivrés

Années	2005	2006	2007
Constructions nouvelles (villas, immeubles d'habitation, administratifs et commerciaux, garages enterrés)	53	43	33
Petites constructions (garages-boxes, couverts, pavillons, installations techniques, etc.)	78	88	89
Transformations	261	242	214
Aménagements extérieurs	49	47	49
Démolitions sans reconstruction	4	2	0
Permis de construire complémentaires	83	61	46
Total	528	483	431

Selon leur coût annoncé

Années	2005	2006	2007
Projets de (en francs) :			
moins de 0,2 million (0,1 en 2001 et 2002)	400	356	289
de 0,2 à 1 million	86	83	79
de 1 à 5 millions	29	38	43
de 5 à 10 millions	10	3	10
plus de 10 millions	3	3	10
Total	528	483	431

En 2007, le montant total des permis de construire, permis de construire complémentaires et autorisations délivrés pour les projets de 200 000 francs à 10 millions de francs et plus représente des investissements de l'ordre de plus de 474 millions (plus de 286 millions de francs en 2006).

Prolongations de permis de construire

Années	2005	2006	2007
	16	5	6

Parcage

Nombres de places autorisées

Années	2005	2006	2007
Parkings souterrains	860	426	2105
Garages-boxes et couverts extérieurs	70	74	79
Places de parc extérieures	226	217	456
A supprimer	335	95	560
Total	821	622	2 080

Demandes de rénovation et réfection de façades

Années	2005	2006	2007
	131	106	102

Recours déposés

Années	2005	2006	2007
	9	9	12

Courrier sortant (lettres)

Années	2005	2006	2007
	2 061	2 595	2 615

ATELIER DE MAQUETTES, EXPOSITIONS ET PHOTOGRAPHIES

Pour l'atelier, le déménagement dans les nouveaux locaux des Côtes-de-Montbenon a représenté non seulement une césure dans l'activité courante, mais aussi un effort supplémentaire, puisque c'est l'équipe des maquettistes qui a assumé l'essentiel du transfert de l'équipement et son aménagement dans le nouvel espace. Il convient encore de préciser qu'il s'agit de surfaces de réemploi, situées sur deux niveaux et que les normes de sécurité pour les machines de façonnage du bois sont aujourd'hui plus exigeantes.

Le volume de travail consacré aux maquettes au 1 :500 de plans d'affectation a suivi naturellement l'augmentation des études et des mises à l'enquête dans ce domaine. Cependant, c'est la grande maquette du centre-ville au 1 :200 qui a demandé le plus d'attention pour pallier sans délai à l'attaque des parasites qui mettaient son avenir en danger.

L'atelier a été sollicité, comme chaque année, pour des expositions au Forum de l'Hôtel de Ville et dans d'autres espaces publics. C'est une exposition sur le racisme et la bande dessinée à venir à la bibliothèque communale, qui a le plus sollicité les énergies dans ce domaine, suivi par les campagnes d'information du service des forêts, domaines et vignobles sur le parc du Jorat et les chambres d'hôtes dans le vignoble communal.

OFFICE DE COORDINATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Environnement – Déplacements

Dans le cadre de l'application des exigences de protection de l'environnement et du suivi des conditions d'habitabilité l'office de coordination des risques environnementaux (OCRE) a permis de répondre à de multiples sollicitations des usagers et de participer à l'évaluation des conditions environnementales dans le développement du territoire. La Délégation aux risques environnementaux (DRE) s'est réunie à deux reprises, celle-ci a porté une attention particulière aux plans d'actions.

Dans le domaine de la qualité de l'air, le responsable a participé au suivi du Plan des mesures OPair 2005, ainsi que des plans d'actions pour la lutte contre les pics de pollution. Sur le plan des procédures, outre le suivi de l'élaboration des rapports d'impacts (RIE) en relation avec la planification urbaine, l'ingénieur adjoint a procédé, pour la première fois, à l'évaluation des impacts sur l'environnement d'une demande de permis de construire pour des logements au chemin de Maillefer. En complément, il participe à l'instruction des procédures de recours devant le Tribunal administratif et en particulier pour le projet de la route de contournement de la Sallaz, ainsi que pour la réalisation du P+R de « Vennes ». Pour le surplus, dans le domaine de la protection contre le bruit, le chef de l'office a assuré la coordination d'une part, de la procédure des parois antibruit le long du réseau ferroviaire (CFF) et d'autre part, dans le suivi du plan sectoriel de

l'infrastructure aéroportuaire (PSIA) notamment pour le projet de déplacement de la base de la REGA. Suite au recours des communes riveraines dans le cadre de l'approbation du nouveau règlement d'exploitation de l'aéroport Blécherette, l'instance fédérale a suspendu la procédure.

Dans le domaine des déplacements, le responsable de l'OCRE a présidé le Groupe technique lausannois des transports (GTLT) au cours de quatre séances de l'année. Ce dernier a dédié l'essentiel de ses réunions au suivi du Projet d'agglomération (PALM), notamment à l'étude des axes forts des transports publics urbains, ainsi qu'au projet Métamorphose, notamment l'accessibilité multimodale pour le secteur sud, respectivement nord. En complément, une attention particulière a été vouée au suivi de la mise en œuvre du plan de mobilité de l'administration communale (PML).

DÉLÉGUÉ AUX PIÉTONS

Depuis le 1^{er} janvier 2007 la fonction de délégué aux piétons n'est plus rattachée au service d'urbanisme, mais à celui des routes et de la mobilité.

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

Le millésime 2007, à l'instar des précédents, s'est vu consacré pour l'essentiel à l'analyse des dossiers de demandes de permis de construire relatifs à des projets de transformations de bâtiments figurant au Recensement architectural ou inscrits à l'inventaire cantonal, dans ce deuxième cas par l'envoi d'un préavis à l'adresse du conservateur cantonal des monuments et sites.

Le titulaire a participé à quelque 100 séances et rédigé environ 200 rapports, préavis, textes, rapports historiques et notes diverses (son remplaçant 40 rapports préavis) et comme il est d'usage, répondu à nombre de sollicitations émanant des professionnels de la construction, des services de l'Administration communale, d'étudiants et de personnes de divers horizons. Le délégué a répondu favorablement à la demande de l'Institut de géographie de l'UNIL à des fins d'exposés pour l'obtention du certificat en « patrimoine et tourisme durable ».

Le 4 mai, notre entité a accueilli les conservateurs et conservatrices romands, dans le cadre des rencontres semestrielles. Cette journée, à laquelle assistait également la représentante de l'office fédéral de la culture, a été consacrée à des visites de bâtiments restaurés : l'Abbaye de Montheron, l'ancienne école de chimie et de physique, devenue l'école supérieure de la santé, premier objet à Lausanne restauré et réhabilité selon les principes de la restauration « douce », ainsi que l'immeuble administratif anciennement André & Cie, chemin Messidor, dû à l'architecte Jean Tschumi.

L'année 2007 a vu un accroissement des demandes de renseignements émanant de constructeurs s'enquérant de la possibilité de démolir des objets figurant au Recensement architectural.

SERVICE D'ARCHITECTURE

GÉNÉRALITÉS

Les missions confiées au service d'architecture sont les suivantes : contrôle de mandats, conseils administratifs, juridiques et techniques aux services communaux maîtres

d'ouvrages, direction d'opérations de construction, études diverses, inspection des constructions, gestion des coûts de construction et des procédures relatives aux marchés publics.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif au 01.01.2007: 26 EPT (26 personnes)

Effectif au 31.12.2007: 27,4 EPT (28 personnes)

Les décisions prises par la Municipalité en 2006 de créer le service du logement et des gérances et de transférer certaines tâches au service d'architecture, ont permis de transférer au service d'architecture 3 EPT.

En 2007, seul un de ces trois postes a été repourvu. Les deux autres seront occupés dès 2008.

Pour renforcer la section Analyse et inspection des constructions, un nouveau poste d'inspecteur a été repourvu.

Pendant la période écoulée, nous avons aussi engagé un apprenant dessinateur en bâtiment.

ORGANISATION

Afin d'assurer une gestion efficace du service basée sur la maîtrise de ses processus, le service a obtenu la certification ISO 9001:2000 en février 2007. L'audit n'a relevé aucune non-conformité.

La cheffe du service d'architecture a participé en tant que membre professionnel au jury des concours suivants:

- Beaulieu: procédure de recherche d'investisseurs pour la concrétisation d'un programme de valorisation du front Jomini;
- Temple de St-Luc: concours de projet pour la transformation du temple en maison de quartier.

Participation à des commissions de construction:

- Comité International Olympique (bâtiment multifonctions de Vidy);
- Flon-Ville.

Participation au Conseil de Fondation:

- Pro Habitat;
- Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL).

Direction de groupes de travail:

- groupe « amiante ».

Groupe « amiante »:

En 2007, le groupe « amiante », sous la direction de la cheffe de service, s'est réuni à trois reprises. Ses activités peuvent être résumées comme suit:

- tous les bâtiments classés en priorité 1 ont été analysés; aucun cas critique de forte concentration d'amiante nécessitant des mesures d'assainissement immédiate n'a été répertorié;
- l'assainissement du collège de la Rouvraie (sols et plafonds) est planifié par étapes, dont la première a été effectuée en automne 2007;
- les analyses des bâtiments classés en priorité 2 sont en cours;
- tous les bâtiments classés en priorité 1 et 2 du service des sports ont été analysés.

MARCHÉS PUBLICS

Le centre de compétence sur les marchés publics s'occupe de conseiller les services communaux sur les procédures et de les soutenir dans leurs démarches. Au cours de l'année écoulée, il a aussi proposé des séances d'information dans ce domaine.

ÉTUDES ET CONSTRUCTIONS

Cette section met ses compétences à disposition des services qui jouent le rôle de maîtres de l'ouvrage au sein de l'administration. L'essentiel des missions confiées ont trait aux prestations suivantes:

- études préalables et de projets
- directions de travaux
- suivis de mandats attribués à des bureaux d'architectes privés
- expertises
- conseils aux maîtres de l'ouvrage.

A fin 2007, la section « Etudes et constructions » avait dans son portefeuille 137 affaires distinctes, dont 72 en activité. Parmi celles-ci, 52 étaient traitées en direct et 20 par l'intermédiaire de bureaux privés.

L'enveloppe des affaires suivies en direct comprend pour l'essentiel des missions de faible à moyenne importance, alors que les affaires suivies par des mandataires externes à l'administration sont en général de moyenne à grande importance.

La situation des projets les plus importants au 31 décembre 2007 se présente comme suit:

Concours

- Provence, concours de logements en partenariat avec le secteur privé
- Avenue de Morges 139, concours de logements en partenariat avec le secteur privé
- Fiches-Nord, concours d'urbanisme pour la création d'un quartier de logements
- WC rives du lac, concours pour la réalisation de deux édifices publics, l'un sur la place de la Navigation et l'autre au port de Vidy
- Chauderon 4, concours en vue de trouver une rénovation satisfaisante de l'enveloppe du bâtiment
- Théâtre de l'Arsenic, concours en vue de trouver une rénovation satisfaisante de l'enveloppe du bâtiment.

Projets à l'étude

- Crédit d'assainissement 4 des écoles primaires et secondaires
- Bellerive-plage, rénovation des installations techniques et du bâtiment construit en 1964
- Centre pour adolescents (CPA) de Valmont, rénovation, transformation des cellules et création de 2 appartements protégés
- Bâtiment des secteurs 4 et 5 du service des routes et de la mobilité, nouvelle construction
- Camping de Vidy, transformation de la buvette en café-restaurant saisonnier
- Temple de St-Luc, transformation en maison de quartier
- Toises 14, transformation du bâtiment en succursale

- de la bibliothèque municipale et en centre de vie infantine
- WC publics lausannois, rénovation de l'ensemble du parc existant
- Grand-Pont, arches 17-19, réalisation d'une antenne des musées lausannois
- Collège de Villamont, rénovation, transformation, agrandissement.

Projets en chantier

- Maison de quartier de Chailly, construction
- Centre de logistique (CIL) à Malley, construction d'un centre intercommunal de logistique pour la gestion des déchets
- Grand-Pont, arches 1-3, création d'un cabaret rock et d'un centre de prêt de vélos

- Hôtel-de-Ville, réaménagement de la salle du Conseil communal
- Montoie, centre funéraire, pose de filtres, nouvelle installation de froid et réaménagement des cellules funéraires
- Vers-chez-les-Blanc, extension du collège
- Vieux-Moulin UAPE+CVE, rénovation, transformation de l'ancienne garderie et aménagement d'une unité d'accueil pour la petite enfance.

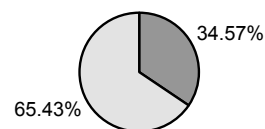
Projets terminés

- Chailly, rénovation du collège
- Montheron, rénovation du temple
- Collège du Vieux-Moulin, salle omnisports
- Collège d'Entre-Bois, construction de l'extension
- Ateliers et Magasins de la Ville (AMV), extension du bâtiment D.

Etat du financement des affaires traitées en 2007

Affaires en portefeuille

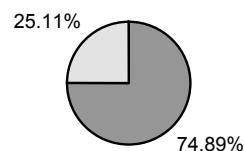
Crédits à voter	Fr. 80 725 000.--
Crédits votés (travaux en cours)	Fr. 152 770 000.--
Total	<u>Fr. 233 495 000.--</u>



■ Crédits à voter
□ Crédits votés (travaux en cours)

Répartition des mandats

Mandats externes (bureaux privés)	Fr. 174 855 000.--
Mandats internes (service d'architecture)	Fr. 58 640 000.--
Total	<u>Fr. 233 495 000.--</u>



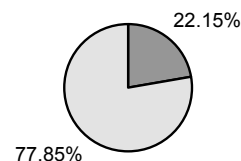
■ Mandats externes (bureaux privés)
□ Mandats internes (service d'architecture)

DEPENSES DE L'EXERCICE 2007 : Fr. 34'401'708.--

Répartition des dépenses

Affaires suivies par :

Mandats externes (bureaux privés)	Fr. 7 620 872.--
Mandats internes (service d'architecture)	Fr. 26 780 836.--
Total	<u>Fr. 34 401 708.--</u>

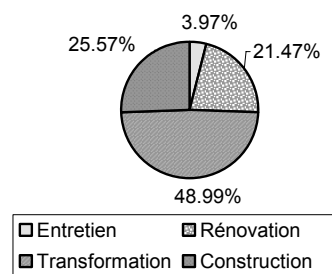


■ Mandats externes (bureaux privés)
□ Mandats internes (service d'architecture)

Nature des mandats

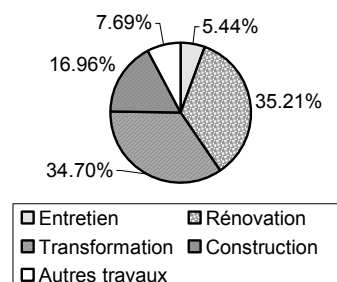
Mandats externes (bureaux privés)

Entretien	Fr.	6 945 000.--
Rénovation	Fr.	37 540 000.--
Transformation	Fr.	85 660 000.--
Construction	Fr.	44 710 000.--
Autres travaux	Fr.	0.--
Total	Fr.	<u>174 855 000.--</u>



Mandats internes (service d'architecture)

Entretien	Fr.	3 190 000.--
Rénovation	Fr.	20 647 000.--
Transformation	Fr.	20 348 000.--
Construction	Fr.	9 945 000.--
Autres travaux	Fr.	4 510 000.--
Total	Fr.	<u>58 640 000.--</u>



ANALYSE ET INSPECTION DES CONSTRUCTIONS

La section « Analyse et inspection des constructions », s'occupe de mener à bien les activités dans le cadre des missions suivantes : l'analyse des projets soumis à autorisation (relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la salubrité et la sécurité des constructions), le suivi de l'exécution des travaux, l'archivage des plans, l'aménagement des espaces publics et la prévention des accidents dus aux chantiers.

Analyse des projets et suivi de l'exécution

Le mi-temps du poste supplémentaire d'inspecteur a permis une nouvelle répartition des tâches, garante d'une plus grande efficacité et d'une optimisation des déplacements sur les chantiers en synergie avec son activité de prévention des accidents.

Cette année 2007 a été marquée par le passage de témoin entre l'office de la police des constructions et le service d'architecture qui, dès le mois de juillet, prend le leadership de la gestion administrative des dossiers pendant la phase d'exécution, soit dès l'octroi du permis de construire jusqu'à la délivrance du permis d'habiter et d'utiliser.

Il convient enfin de relever que les sollicitations sont toujours nombreuses pour des prestations de conseils aux propriétaires ou à leurs mandataires, notamment en matière d'interprétation des normes SIA relatives à la protection des personnes contre les chutes dans les constructions et leurs accès, ainsi que dans le choix des matériaux et couleurs.

Archivages des plans

Dès juillet 2007, la consultation des microfilms a été centralisée aux archives communales pour toutes les personnes extérieures à l'administration. Ce transfert de prestations a pu s'effectuer avec les ressources de personnel des archives. Le collaborateur chargé de la gestion des plans et microfilms a réorienté son activité pour s'occuper, à mi-temps, de tâches administratives liées à la phase de suivi de l'exécution.

Aménagement des espaces publics

L'architecte adjoint responsable de cette section et coordinateur architectural du m2 s'est principalement consacré aux développements architecturaux des stations et des aménagements d'espaces publics qui leur sont directement liés, notamment la concrétisation du prolongement du cheminement de la coulée verte jusqu'au lac, grâce à un partenariat et une coordination de projets privés et public.

Prévention des accidents dus aux chantiers

Au printemps 2007, l'arrivée du nouvel inspecteur à mi-temps a permis d'assurer un suivi plus régulier dans le domaine de la prévention des accidents en intensifiant notamment les visites et les interventions sur les chantiers.

Le nombre de chantiers de réfection de façades ou de toitures a fortement augmenté, alors que celui de constructions de bâtiments a diminué. Il s'en est suivi une augmentation du nombre d'échafaudages (215) et une diminution de celui des grues (33).

La construction d'habitats groupés a fait apparaître de nouvelles sources de dangers pour le public. En effet, l'occupation des bâtiments échelonnée dans le temps a nécessité des dispositions particulières pour assurer la sécurité des premiers occupants alors que les travaux n'étaient pas achevés dans le voisinage.

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

GÉNÉRALITÉS

Le service d'assainissement a pour mission la gestion des déchets solides, liquides et pâteux produits sur le territoire communal par les habitants et les entreprises. Pour ce faire, il organise le contrôle des installations individuelles d'épuration (séparateurs à graisse, séparateurs à hydrocarbures, dépotoirs, bassins de rétention, infiltration

des eaux) ou de collecte des déchets (conteneurs), construit et gère les éléments publics pour la collecte des eaux (360 km de collecteurs publics, 78 km de rivières), assure une épuration de l'eau conforme aux prescriptions légales, organise la récupération différenciée des déchets (déchèteries de quartier, centre collecteur des sous-produits animaux, centre intercommunal de logistique, vente de matériel de collecte). Il dispose de filières propres et en partenariat pour le traitement et le recyclage des déchets et met également en œuvre des moyens de sensibilisation de la population afin de favoriser la prévention (mesures à la source) ainsi qu'un comportement adéquat en matière de gestion durable de l'environnement.

A fin 2006, un audit général a été conduit par un cabinet spécialisé. Conjointement, en début d'année, il s'est révélé que la relation entre des responsables de l'exploitation se dégradait et affectait le bon fonctionnement du centre de ramassage des ordures ménagères (CROM). Trois cadres principaux qui géraient le CROM ont donné leur démission dans le courant de l'année 2007 et la totalité de la structure ainsi que des missions de chaque collaborateur dirigeant a été révisée.

Deux audits spécifiques, l'un portant sur la comptabilité et l'autre sur la gestion, ont permis de contrôler le fonctionnement antérieur du centre et d'apporter les modifications nécessaires en matière de suivis administratif et comptable. Aussi, la structure et les missions de l'encadrement ont été totalement revues et réorganisées.

Il convient de relever que cette restructuration a été suivie par une collaboration active de la direction du service menée par le chef de service et le directeur des travaux durant les quatre premiers mois de l'année 2007.

Un nouveau chef a pu être engagé en la personne de M. Christophe Leroy. Ces perturbations n'ont heureusement pas eu de conséquences sur les prestations effectuées pour la population et les clients du service.

En été 2007, M. Thierry Diserens, chef de service, a décidé de réorienter sa carrière professionnelle et d'ouvrir un bureau d'ingénieur conseil, fonction qu'il avait mise avec succès au profit de la collectivité lausannoise tant pas la conduite de projets à la STEP que dans la construction de l'usine TRIDEL.

La construction du nouveau centre intercommunal de logistique à Malley (CIL) s'est poursuivie en vue d'un déménagement complet durant les deux premiers mois de 2008. La mise en œuvre de 4 déchèteries de quartier en marge de celle du CIL a également été entreprise dans le but d'une ouverture de leurs portes au 1^{er} janvier 2008.

L'usine TRIDEL a pu garantir des rendements au-dessus des attentes. Son personnel a totalement pris en main l'exploitation des installations dont la fiabilité donne satisfaction. Le tunnel ferroviaire a pu être mis en service et le premier train de déchets est arrivé à l'usine le 16 avril 2007.

Quant à la STEP, les appels d'offres et adjudications pour les travaux de remplacement de la chaudière de la ligne d'incinération n° 2 ont abouti. La traque aux micropolluants a mobilisé les ingénieurs dans des études et négociations avec la Confédération pour finalement adhérer au projet « Stratégie MicroPoll » de l'Office fédéral

de l'environnement. Des essais pilotes seront organisés dans les installations de la STEP de Vidy pour lesquels une partie des bassins du traitement physico-chimique seront transformés.

Parallèlement, les études de reconstruction des équipements de traitement de l'eau se sont poursuivies. L'unité de gestion du réseau a pour sa part continué ses travaux de constitution du PGEE et de réalisation du SIT, ainsi que l'extension et la rénovation du réseau. Le marché du travail étant très tendu, particulièrement dans le génie civil, près de 30% de l'effectif (5 personnes) ont décidé de réorienter leur carrière pour des motifs divers, ce qui a passablement perturbé et chargé les collaborateurs en place, compte tenu de la difficulté de recruter des remplaçants. Finalement, l'effectif était à nouveau complet dès le début du mois de novembre, à l'exception du dessinateur chargé du SIT qui prendra ses fonctions en février 2008.

En octobre 2007, une étude portant sur la recherche et le développement de synergies entre les services d'assainissement, des routes et de la mobilité et **eauservice** a été lancée. Sous le nom de Réflexions croisées, le projet visait les objectifs suivants: identifier les bonnes pratiques et, cas échéant, les adapter à d'autres services, améliorer la collaboration interservices et mettre en évidence les synergies existantes et futures. Cette démarche participative s'est déroulée dans de très bonnes conditions de dialogue et de participation constructive. Elle se terminera au début de l'année 2008 et aboutira sans doute au renforcement des collaborations horizontales entre les 3 services, voire à une redistribution de certaines prestations entre eux.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif au 01.01.2007: 212,8 EPT (214 personnes)

Effectif au 31.12.2007: 226 EPT (225 personnes)

L'effectif autorisé était de 232 EPT au 1^{er} janvier et 235 EPT au 31 décembre 2007. L'année s'est caractérisée par une très importante augmentation des sorties de l'effectif ou changements de postes au nombre de 45 (27 en 2006), soit dans le détail 16 démissions – 1 mise à l'assurance invalidité – 3 licenciements – 3 départs à la retraite – 22 transferts hors du service ou changements de fonction.

Quant aux nouvelles entrées ou promotions à une nouvelle fonction, elles se sont montées au total à 58 (28 en 2006), réparties comme suit: 33 nominations provisoires – 8 engagements par contrat de droit privé – 17 transferts d'un autre service ou accessions à une nouvelle fonction (promotions).

Il en a donc résulté un fort accroissement du temps consacré aux procédures de recrutement et de sélection de personnel, phénomène qui a été sensiblement aggravé par un marché du travail asséché dans certains domaines. Cela a contraint le service à faire passer deux annonces à quelques mois d'intervalle pour plusieurs postes!

GESTION DES EAUX

En coordination avec les travaux d'aménagement en vue de la mise en place du réseau tl 08, et sur la base de la planification générale décidée dans le plan à long terme des canalisations, le réseau séparatif a été

développé principalement dans les quartiers sous-gare de Montchoisi (avenue de Cour, chemin de la Joliette, avenue de l'Elysée, avenue des Alpes) ainsi que sur les bassins versants de la Louve (chemin de la Clochette) et du Flon (chemin des Abeilles).

En complément à ces réalisations, plusieurs interventions conséquentes d'adaptation et de réhabilitation du réseau existant ont été engagées de façon à assurer la pérennité de nos équipements, soit dans le cadre du chantier m2 (rue Caroline), soit suite à des perturbations du fonctionnement du réseau lors des événements orageux de forte intensité qui se sont produits au mois de juin 2007. Dans ce dernier cas, les zones des rives du lac (Ouchy, Vidy) ont subi d'importants désagréments, et c'est dans ces secteurs que des travaux d'adaptation ponctuels ont été entrepris, permettant de sécuriser certains biens-fonds à l'avenir.

Un accent particulier a en outre été mis sur le contrôle et la mise en conformité du secteur de Vernand, autant au niveau du réseau public (raccordement séparatif du hameau de Vernand-Dessous) que des biens-fonds privés (investigations et suivi des adaptations), ainsi que sur la planification et la préparation des chantiers à venir dans les quartiers sous-gare (chemin de Beau-Rivage, chemin de Villard).

Au total, l'ensemble de ces travaux a permis la réhabilitation ou l'adaptation d'une vingtaine de tronçons de collecteurs existants (environ 3 700 mètres linéaires de canalisations au total).

Dans le cadre de l'élaboration du PGEE communal, plusieurs mandats ont été attribués, qui ont permis de compléter le diagnostic du système d'évacuation: rapport d'état des bassins versants, rapport sur la qualité et la gestion des eaux des voies de communication, mise en place et validation d'un modèle hydraulique du réseau, rapport de fonctionnement des déversoirs d'orage.

En parallèle, l'unité de gestion du réseau s'est impliquée dans la poursuite du diagnostic du système d'évacuation actuel. A cet effet, une synthèse de l'état des canalisations a été élaborée sur la base des contrôles caméras effectués. De plus, les collaborateurs ont participé à une campagne de contrôle des cours d'eau et des aménagements y relatifs, et une étroite collaboration avec le service du cadastre est en cours afin d'effectuer un relevé complet, en situation et en altitude, de notre réseau.

Sur le plan juridique, le recours déposé par des riverains du quartier privé de Montmoiret a été admis par le Tribunal neutre, ce qui implique que les travaux de mise en séparatif, dont le montant se situerait entre 400 000 et 600 000 francs, seraient à la charge de la Ville. Cette dernière a recouru au Tribunal fédéral contre ce jugement. Si le recours est perdu, cela signifie que la Ville pourrait être amenée à acquérir l'ensemble des réseaux privés d'évacuation des eaux lausannoises et être contrainte à les mettre en séparatif à ses frais. Le nombre de kilomètres de collecteurs concernés est estimé à une dizaine.

Les activités générales de la section protection des eaux, axées essentiellement sur le contrôle des pollutions, des installations de prétraitement des eaux usées, le suivi des dossiers de mise à l'enquête et la taxation des bâtiments, se sont pour leur part poursuivies avec succès. Durant l'année écoulée, la section s'est aussi fortement impliquée dans le contrôle de la stabilité des berges des cours d'eau, le suivi de pollution et de surcharge du réseau par des

eaux fortement polluées, la régularisation d'un problème de déversement chronique d'eaux polluées dans le cours d'eau de la Mèbre.

L'adaptation des évacuations de cuisines collectives par la mise en place de séparateurs de graisses, selon les exigences imposées principalement lors de changement d'affectation de locaux ou de changement de licence continue de se développer.

L'année écoulée a vu les précipitations atmosphériques diminuer à 1 185 millimètres (-20% par rapport à 2006). Les installations de la STEP de Vidy ont traité mécaniquement en entrée de station 41.5 millions de m³ d'eaux usées (-4.8% par rapport à 2006), dont 37,1 millions ont été épurés biologiquement ou chimiquement (-3.5% par rapport à 2006).

Pour assurer le suivi qualitatif des procédés, le laboratoire de la STEP a analysé 1 443 échantillons d'eaux usées et de boues. Les résultats moyens d'épuration s'élèvent, après suppression des dépassements admissibles selon l'Ordonnance sur la protection des eaux, à: DCO de 45 ppm O₂ inférieurs aux 60 ppm O₂ autorisés, DBO₅ de 22 ppm O₂ *supérieurs* aux 20 ppm O₂ autorisés, phosphore de 0.5 ppm P inférieurs aux 0.8 ppm P autorisés et matières en suspension de 22 mg/l *supérieurs* aux 20 mg/l autorisés. L'étude détaillée des résultats obtenus fait clairement apparaître que le traitement physico-chimique péjore à lui seul les résultats globaux annuels de la STEP, même si seulement 24% des eaux usées traitées à Vidy le sont par cette filière. Tant la vétusté des équipements électromécaniques et des bétons que le procédé de traitement physico-chimique ne permettent plus de garantir une sortie des eaux traitées respectant les normes en vigueur. Par comparaison, les 74% d'eaux usées traitées par la filière biologique sont parfaitement conformes aux normes: DCO de 34 ppm O₂, DBO₅ de 16 ppm O₂, phosphore de 0,4 ppm P et matières en suspension de 14 mg/l.

Les installations de déshydratation et d'incinération ont permis d'éliminer 23 693 tonnes de boues d'épuration et de produire 21 083 MWh thermiques, dont 19 478 MWh ont été injectés dans le réseau de chauffage à distance.

Le contrôle permanent de la qualité des fumées mesure en continu les teneurs en monoxyde de carbone (CO) et en oxyde d'azote (NOx). Le four principal a intégralement respecté les normes durant les 97.9% de son exploitation et a ainsi montré en 2007 une parfaite conformité à l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Quant au four de petite capacité (secours), il a exceptionnellement été mis en service durant 18 jours, une dérogation cantonale à l'OPair ayant été préalablement obtenue pour dite exploitation.

Les travaux de remplacement de la chaudière du four principal d'incinération ont été adjugés à trois entreprises spécialisées. Dites entreprises ont planifié puis engagé les travaux préparatoires de ce chantier, afin de pouvoir débiter in situ cette importante modification du procédé d'incinération en janvier 2008.

Le projet de crematorium animalier a été élaboré par la Ville de Lausanne (services d'architecture et d'assainissement), puis validé par la Société Vaudoise pour la Protection des Animaux (SVPA). Cette société s'est dès lors engagée à financer en totalité la réalisation de cet ouvrage qui devrait se concrétiser en 2008.

Finalement, un appel d'offres public a été publié en décembre 2007 pour des prestations d'ingénierie dans le cadre d'essais pilotes de traitement des micropolluants. Ces essais devraient se dérouler d'octobre 2008 à octobre 2009 et seront financés tant par la Confédération (office fédéral de l'environnement) et le canton (service des eaux, sols et assainissement) que par la Ville de Lausanne. Ces essais s'inscrivent notamment dans le cadre des études de rénovation complète de la STEP de Vidy qui feront l'objet, au début 2008, d'un préavis de demande de crédit d'étude.

GESTION DES DÉCHETS

Il convient de relever que la quantité de déchets collectés en porte à porte à Lausanne est en légère baisse (-0.3%) et que celle des déchets recyclés est en hausse (+9.8%), alors que la population a passé de 128 231 à 129 273 habitants.

De ce fait, le taux de recyclage des déchets ménagers lausannois augmente par rapport à l'année précédente et s'élève à 39.7% (+2.2%). Mentionnons encore que les apports en déchèterie ont représenté 2 865 tonnes de déchets incinérables provenant principalement de l'artisanat et des services. Ils étaient auparavant comptabilisés dans les tonnages réceptionnés à l'usine d'incinération des ordures ménagères.

Compte tenu des apports supplémentaires de déchets incinérables à la déchèterie, les quantités acheminées en 2007 à l'usine d'incinération par le service d'assainissement sont en baisse, toutes communes confondues, de -0.8% par rapport à l'année précédente.

Au niveau des déchets recyclables, on note une progression constante et forte de la collecte des textiles: 395 tonnes en 2007 contre 383 en 2005 et en hausse de 48.5% par rapport à 2000. La mise en place de nouveaux conteneurs à textiles dans des postes fixes porte ses fruits. Le ramassage de papier est également en progression significative à 12 331 tonnes (+7.96%). L'ensemble des déchets recyclables demeure pour le reste relativement stable, à l'exception des métaux dont la récupération diminue régulièrement depuis 2003: 893 tonnes en 2006 contre 1 052 en 2005 et 1 229 en 2004, mais a augmenté à 1 250 en 2007.

La collecte des objets ménagers volumineux est toujours aussi problématique, en dépit des campagnes d'information. Les dépôts sauvages ont représenté 758 sorties en 2007, dont 124 uniquement dans le quartier de la Borde.

La récolte et le tri des déchets devraient encore être améliorés par la mise en place des 4 déchèteries de quartier à la Perraudettaz, au Vélodrome, à la Bourdonnette et au Vallon, qui viennent compléter la déchèterie intercommunale de Malley. Cette dernière s'intégrera dans le centre intercommunal de logistique de Malley (CIL), dont la construction a été acceptée par le Conseil communal le 7 février 2006 sur la base du préavis municipal n° 2005/81 du 3 novembre 2005. Outre la déchèterie précitée destinée aux habitants des communes de Prilly, Renens et Lausanne, le CIL comprendra des locaux administratifs pour son exploitation (bureaux, vestiaires, locaux techniques), un garage pour les véhicules de collecte des déchets, un centre de compactage pour les déchets qui seront acheminés par

train à TRIDEL et un centre de transbordement et de tri pour les déchets recyclables.

L'équipement en véhicules du centre de ramassage a été complété par le remplacement de 5 camions équipés de bennes et d'un véhicule léger.

L'équipement des immeubles d'habitations en conteneurs différenciés s'est poursuivi avec la vente de 1 634 nouveaux conteneurs (2 409 en 2005).

En 2007, la surveillance de la propreté s'est soldée par 308 dénonciations auprès de la commission de police pour dépôts de déchets sauvages et 13 dénonciations pour affichage. A noter que de façon générale, ce dernier est contenu à Lausanne et les débordements sont généralement le fait de particuliers agissant de façon occasionnelle et ignorant les règles en la matière.

La lutte contre le «littering» (jeter sauvage) s'est aussi traduite par le lancement de deux expériences d'utilisation de gobelets réutilisables dans des manifestations, à savoir le festival Balelec le 19 mai 2006 et le festival «Label Suisse» dans le cadre de l'inauguration de TRIDEL, du 29 septembre au 1^{er} octobre de la même année. D'ordinaire, le festival Balelec distribuait 80 000 gobelets jetables mais en 2006, seuls 55 000 gobelets consignés ont été utilisés. En 2007, l'opération a été renouvelée à Balelec, où près de 45 000 gobelets ont été utilisés, ainsi qu'aux 20 km de Lausanne (plus de 25 000 gobelets). Le recours aux gobelets jetables a été clairement réduit à ces occasions, avec comme conséquences la diminution des déchets et l'amélioration de la propreté.

Au plan juridique, à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 11 août 2006, confirmant la légalité de la taxe lausannoise sur les déchets des entreprises, une convention a été établie d'entente entre la Municipalité et les principales associations professionnelles recourantes (Association des artisans boulangers lausannois, Hôtellerie lausannoise, Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers). La convention prévoit que chaque recourant, individuellement, accepte de retirer l'ensemble des recours encore pendants devant la commission communale de recours contre la taxe pour les déchets de son établissement et de retirer la demande en répétition de l'indu moyennant l'acceptation de la Municipalité de réduire l'intérêt moratoire dû sur les sommes impayées de 50%. En outre, elle octroie au recourant un échelonnement du paiement de la taxe pouvant aller jusqu'à cinq ans. Le délai pour la signature de la convention arrivait à échéance le 15 décembre 2007. Cependant, il a finalement été décidé d'étendre la conclusion de cet arrangement à tous les recourants, sans limite de temps, afin de liquider de manière définitive et efficace le chapitre des recours contre la légalité de cette taxe.

Par ailleurs, 22 entreprises ont été dénoncées auprès de la commission de police pour n'avoir pas rempli le questionnaire sur les déchets des entreprises pour 2006.

En ce qui concerne l'exploitation de l'usine TRIDEL, l'année 2007 a été marquée par la mise en service de la liaison ferroviaire entre Sébeillon et la gare de l'usine. Après des mois de travaux pour le percement du tunnel et pour la mise en place de l'équipement ferroviaire, les spécialistes des CFF, les représentants de TRIDEL, ainsi que le service d'assainissement ont contrôlé et réceptionné les installations de la voie de raccordement

ferroviaire de l'usine le 29 mars 2007. Le 13 avril 2007, l'autorisation d'exploiter la voie de raccordement entre Sébeillon et TRIDEL était délivrée ouvrant ainsi la voie, dès le lundi 16 avril, aux premières livraisons de déchets par le rail provenant du périmètre VALORSA.

Au final plus de 37 000 tonnes de déchets ont été livrées par train durant l'année 2007. Cela représente plus de 22% des apports totaux réceptionnés à l'usine. Avec la mise en route du centre intercommunal de logistique de Malley (CIL – périmètre GEDREL) prévue en janvier 2008 et les apports de la ville d'Yverdon (périmètre STRID) dès février 2008, l'objectif de livrer 80 000 tonnes de déchets par train à l'usine devrait être atteint en 2008.

Cette année 2007 a également permis d'obtenir le permis d'exploiter à la fois pour l'usine d'incinération et de valorisation des déchets, et pour la gare de réception des déchets acheminés par le rail. TRIDEL dispose désormais de toutes les autorisations d'exploitation nécessaires. Le total des déchets réceptionnés à l'usine Tridel s'est élevé à 168 736 tonnes pour 2007, avec 96% de déchets suisses et 4% de déchets provenant d'Allemagne.

L'effectif de l'équipe d'exploitation de l'usine s'est encore renforcé en 2007 pour le démarrage de l'exploitation de la liaison ferroviaire. Cinq nouveaux grutiers conducteurs ont été engagés durant cette année, compensant également deux départs. L'équipe d'exploitation compte désormais 48 collaborateurs (EPT = 47.8) pour l'exploitation de l'usine et de la gare. Rappelons qu'au 1^{er} janvier, l'effectif d'exploitation de l'usine était de 43 personnes, une ayant été engagée pour pallier l'absence du peseur et une autre à un taux d'activité de 80% pour effectuer les nettoyages du bâtiment administratif non plus par une société externe mais par une collaboratrice de l'exploitation.

Au 31 décembre, le solde des heures supplémentaires pour le personnel en rotation totale et en rotation partielle était de 1 510 h pour 35 personnes, ce qui fait un bilan moyen de 43 heures par personne. Quant au personnel hors rotation (cadres et personnel administratif), le solde des heures supplémentaires était de 1 173 h pour 13 personnes, ce qui représente un bilan moyen de 90 heures par personne.

Les formations hors usine pour le personnel ont représenté en tout 77.5 jours et ont concerné les domaines suivants : conduite de personnel, entretiens de collaboration, chef par le sens et la cohérence, formations Association suisse des chefs d'exploitation et exploitants d'installations de traitement des déchets (ASED - cours de base), formations techniques (roulements, matières plastiques et automation), formations pour obtention du brevet de thermiste (cours de base et préparation à l'examen), formations sécurité (premiers secours et délégué sécurité ASED).

Pour conclure, les dates qui ont jalonné l'année 2007 sont les suivantes :

- 12 au 23 février : première révision de la ligne d'incinération n° 1 avec l'entreprise Von Roll ;
- 23 février : obtention d'une prolongation du permis d'exploiter provisoire jusqu'au 30 septembre ;
- 29 mars : réception des installations de la voie de raccordement ferroviaire entre Sébeillon et la gare de l'usine ;

- 16 avril : première livraison de déchets par le train depuis le périmètre de VALORSA ;
- le 4 juin : panne sur l'alimentation électrique 50 kV de l'usine : pour la première fois, la turbine s'est mise en fonction flotage ;
- 6 juillet : obtention du permis d'exploiter provisoire jusqu'au 30 septembre pour la gare ferroviaire ;
- 21 septembre : inauguration de la liaison ferroviaire Sébeillon - TRIDEL ;
- 24 septembre au 5 octobre : deuxième révision de la ligne d'incinération n° 2 avec Von Roll ;
- 1^{er} octobre : obtention du permis d'exploiter pour l'usine et pour la gare ;
- novembre : obtention du permis d'utiliser ;
- 7 novembre : première livraison de déchets allemands par le train.

Prévention et sensibilisation

La publication de la revue GEDREL Infos s'est poursuivie à son rythme trimestriel. Le numéro de mai 2007 a été consacré aux 10 ans de GEDREL et sert de ce fait d'archive et de référence historique pour la société. Outre la transmission d'informations officielles et pratiques, les thèmes abordés et régulièrement suivis sont les activités de l'usine TRIDEL, les assemblées générales de GEDREL, les statistiques de recyclage, ainsi que les différentes manifestations organisées au sein du périmètre de gestion des déchets.

Par le biais de GEDREL, le service poursuit ses activités de sensibilisation dans les écoles, avec la collaboration du « Réseau écoles de sensibilisation à la gestion des déchets » qui a réalisé 161 animations en 2007 (134 en 2006 et 191 en 2005). L'animation « module citoyen » présentée aux classes secondaires rencontre toujours le même intérêt des enseignants. En effet, ce sont environ 60 classes qui s'inscrivent chaque année scolaire pour bénéficier de cette sensibilisation. Une visite de l'usine d'incinération suit généralement l'animation dans la classe, ce qui représente un « kit pédagogique » complet. Un module sur le thème du « littering » (jeter sauvage) a été élaboré pour être proposé aux enseignants qui souhaitent insister plus sur les incivilités que sur le recyclage des déchets. Il sera présenté dans les classes dès le printemps 2008. Le service des parcs et promenades, ainsi que celui des routes et de la mobilité ont été impliqués dans l'élaboration de ce projet, notamment pour les problématiques plus spécifiques à une grande ville. Des visites de déchèteries sont aussi organisées en collaboration avec les responsables de ces dernières sur demande des enseignants dans chaque commune du périmètre Gedrel.

A l'initiative du service d'assainissement, un regroupement de toutes les animations et visites concernant l'environnement a été créé avec les différents services de la ville proposant ces dernières. Un catalogue a donc été

élaboré en collaboration avec la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation qui gère la logistique des rendez-vous. Le catalogue a été distribué à tous les enseignants lausannois et 1 200 inscriptions pour 20 activités ont été recensées. Ce catalogue sera réédité chaque année.

Trois concepts sur le thème de l'eau ont été élaborés, à savoir une animation destinée aux classes enfantines, une présentation de la dérivation de la Louve par le biais d'un diaporama, ainsi que la visite des installations hydroélectriques du Capelard et une visite de la STEP de Vidy. Pour cette dernière, des animatrices ont été spécialement formées et ont pu conduire de façon totalement autonome les visites d'une durée d'environ une heure trente. Ainsi, durant l'année scolaire 2007-2008, plus de 85 classes suivront cette animation ciblée! Il est prévu d'élargir le choix de possibilités sur le sujet de l'eau au cours des prochaines années, afin de présenter une palette de programmes identiques à celle prévue pour le thème des déchets, soit une animation ou visite par année de scolarité.

Des animations ponctuelles ont également été organisées avec, notamment, les centres culturels lausannois, Helvetas et l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne. En outre, une délégation de la ville de Montréal s'est intéressée aux actions menées auprès de la jeunesse lausannoise.

Gedrel S.A.

La direction du service assure la gestion administrative de la société GEDREL SA. Les travaux de secrétariat ont représenté 1 032.25 heures facturées (871 en 2006 et 1 109 en 2005), GEDREL employant également une personne à 70% pour la gestion des activités de sensibilisation dans les écoles.

Tridel S.A.

Le service d'assainissement n'assure plus la gestion administrative de la société TRIDEL SA depuis le 1^{er} janvier 2006. Nonobstant, 308.75 heures (903.25 en 2006) ont été facturées à TRIDEL SA par la direction du service pour les prestations qu'elle a effectuées

Système qualité

Le service d'assainissement poursuit sa mise en œuvre d'un système de management répondant à la stratégie générale fixée par la municipalité. Il développe en particulier un système de management (= M) dans les domaines de la santé et sécurité au travail (= S), de la qualité (= Q) et de l'environnement (= E). La direction du service s'engage dans ces trois domaines, en tenant compte du programme de législation, de la volonté fixée au niveau de la direction des travaux, des législations fédérale, cantonale et communale pertinentes dans ces matières et des exigences des normes relatives.

Ces engagements sont élaborés en cohérence avec les missions du service et les ressources qui lui sont allouées. Certaines unités doivent encore finaliser leur documentation d'après le principe écrire ce que l'on fait, faire ce que l'on a écrit et le prouver. La sensibilisation auprès des collaboratrices et des collaborateurs doit être poursuivie. Pour les deux normes (qualité selon

le système ISO 9001:2000 et environnement selon le système ISO 14001:2004), l'objectif est l'obtention des certifications pour la fin de l'année 2008.

EAUSERVICE

GÉNÉRALITÉS

L'année 2007 a été marquée par un net recul de la production d'eau et, par là, des ventes d'eau. La cause principale en est l'été pluvieux; les économies d'eau des ménages et industries en sont une autre, qui s'inscrit dans la durée.

La structure des tarifs a été revue dans le souci de faire payer au juste prix tant les investissements, indépendants des quantités vendues, que la distribution. Ces changements touchent les communes alimentées en gros et celles alimentées au détail. De nombreuses rencontres ont été organisées avec les septante communes alimentées en gros. Pour celles-ci, l'eau ne sera plus vendue au m³ seulement, mais en fonction des prestations effectuées depuis le captage jusqu'à la distribution, réellement réalisées par **eauservice**.

Concernant la vente d'eau « au détail », soit à la population lausannoise et celle de 16 communes de l'agglomération, une nouvelle structure a été étudiée pour entrer, elle aussi, en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Elle introduit une taxe de débit et diminue quelque peu le prix au m³.

Parmi les événements inhabituels qui ont eu lieu en 2007, il convient de citer le développement d'un concept de partenariat technique entre la Ville de Lausanne par **eauservice** et une ville d'un pays émergent. Il a abouti à l'étude d'une coopération avec une ville de Madagascar et à la collaboration entre la Ville de Lausanne et la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) pour étendre cette pratique avec la collaboration d'autres villes romandes.

Il convient également de relever que le service a été requalifié ISO 9001 et 14001 et son laboratoire réaccrédité ISO 17025 durant l'année 2007.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif au 01.01.2007: 120.7 EPT (125 personnes)

Effectif au 31.12.2007: 122.7 EPT (127 personnes)

Les 2 EPT supplémentaires étaient des postes non pourvus au 01.01.07.

CLIENTS ET RESSOURCES

A l'exception d'une commune qui n'avait pas l'utilité de prolonger son contrat avec la Ville de Lausanne, toutes les communes clientes selon un tarif dit « en gros » ont accepté les nouvelles conditions fixées dans le contrat et le nouveau tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2008. De manière à suivre les débits de pointe et mieux cerner les consommations d'eau, leurs raccordements ont été équipés de compteurs « intelligents », envoyant des informations sur les consommations et les débits par sms. De plus, une partie de ces compteurs ont été redimensionnés à la baisse pour tenir compte des soutirages réels. Ce travail de redimensionnement a été l'occasion de remettre en état d'anciennes installations et de nouer des contacts avec ces communes.

En 2007 1885 compteurs ont été posés dont 223 nouveaux et 1662 changés, ce qui est conforme à l'objectif de renouvellement de 13 ans qui exige le changement d'environ 1600 compteurs. Ainsi, le retard pris ces dernières années, dû au manque de ressources financières, s'est un peu comblé.

Par ailleurs, les contrôles de cohérence de la consommation et des factures se sont poursuivis sans pouvoir mettre en évidence des erreurs de facturation importantes.

CONTRÔLE DE L'EAU

Le laboratoire a poursuivi ses contrôles systématiques de l'eau distribuée dans les réseaux d'eauservice pour s'assurer que l'eau distribuée ne contienne ni substances gênantes ou toxiques, ni germes pathogènes.

Environ 7 000 échantillons ont été prélevés et ont donné lieu à 20 000 analyses chimiques et 14 000 analyses bactériologiques.

Les résultats des analyses sur l'eau de boisson pour 2007 remplissent les conditions de qualité exigées par l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs) du 23 novembre 2005, aussi bien du point de vue chimique que bactériologique. Toutefois, quelques non-conformités mineures ont été constatées et les actions correctrices ont été prises immédiatement.

En plus des contrôles de l'eau mise en distribution, de nombreux mandats d'analyses ont été réalisés pour d'autres communautés publiques.

Le laboratoire a été soumis à un audit de surveillance de l'accréditation de la norme ISO 17025 au mois d'octobre 2007 et a passé cet examen sans problème.

ÉTUDES ET CONSTRUCTION

Les divers études et projets sur lesquels le personnel d'Etudes et Construction a travaillé durant l'année 2007 sont brièvement décrits ci-dessous.

Station de pompage de Haut-Vallon (Préavis N° 2003/53)

La partie du gros œuvre s'est faite en 2006 et le montage des équipements électromécaniques de la station de Haut-Vallon s'est terminé en 2007.

L'alimentation en eau, depuis le réservoir de Chailly, se fait par un tuyau de 800 mm de diamètre posé dans la galerie de dérivation du Flon dans la Vuachère. Cette station de pompage comprendra, à terme, deux directions de refoulement :

- un refoulement en direction de Sauvabelin, qui a été entièrement équipé, passe dans la galerie ferroviaire de TRIDEL pour ressortir par un puits vertical à la route du Pavement et rejoindre le réseau du réservoir de Sauvabelin ;
- un deuxième refoulement, en direction du réservoir de Petite-Croix à Romanel-sur-Lausanne, a été équipé à l'exception des pompes. Il passe également dans la galerie ferroviaire de TRIDEL jusqu'à la Louve, derrière le dépôt des tl de la Borde.

La pose du tronçon entre la Louve et le réservoir de Petite-Croix, financé dans le préavis n° 2005/86, est planifié pour 2010-2011.

Les tests et la mise en service de l'alimentation depuis le réservoir de Chailly et du refoulement en direction de Sauvabelin ont eu lieu en mai 2007. Ce refoulement est en exploitation par eauservice depuis le 6 juin 2007 et totalise env. 430 000 m³ pour environ 1 480 heures de fonctionnement des pompes pour le 2ème moitié de l'année 2007.

Réservoir de Montétan (Préavis N° 2005/44)

Ce préavis a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 novembre 2005. La difficulté principale de ce projet réside dans l'obligation de maintenir ce réservoir en exploitation, même partielle, pendant la durée des travaux.

Les avant-projets ont été réalisés en 2006 déjà et une grande partie des études du projet définitif a été menée en 2007, année durant laquelle la planification de cette opération a été établie. Le permis de construire a été obtenu en fin d'année 2007.

Les appels d'offres concernant les travaux de gros œuvre et une partie des équipements électromécaniques ont été lancés à fin 2007 – début 2008 et les premiers travaux commenceront au début de l'année 2008. La fin des travaux d'équipement et de mise en service, qui s'échelonneront à partir du 2ème semestre 2008, est prévue pour l'hiver 2009 – 2010.

Réfection des adductions des eaux du Pays-d'Enhaut et de la source des Avants, réfection du groupe de turbinage et construction d'une usine d'ultrafiltration (Préavis n° 2006/19)

Les études relatives à ce projet se sont poursuivies en 2007. La Société Électrique Vevey Montreux (SEVM) et le Service Intercommunal de GEstion (SIGE) de Vevey Montreux se sont retirés du projet d'étude de la nouvelle usine de traitement d'eau à construire à Sonzier. eauservice a établi et lancé au mois de novembre 2007 le dossier d'appel d'offres pour l'équipement d'ultrafiltration de cette future usine. Le dossier de mise à l'enquête pour la nouvelle conduite forcée à poser entre la grande source des Avants et Sonzier est maintenant prêt à être déposé par le SIGE auprès du canton et de la commune de Montreux.

Les grandes lignes du programme des travaux sont les suivantes :

- 2008 – 2009 :
essais pilotes sur ultrafiltration et pose de la conduite forcée
- 2009 :
construction du gros œuvre de l'usine de traitement
- 2010 :
installation de l'équipement et mise en service de l'usine d'ultrafiltration ainsi que du nouveau groupe de turbinage dans l'usine hydroélectrique de Sonzier.

Amélioration de la distribution dans le Nord lausannois (Préavis 2005/86)

Les études et projets y relatifs débouchent déjà sur des réalisations concrètes.

Pour ce qui concerne le *réservoir de La Montagne du Château* ainsi que le *réservoir et la station de pompage de Vers-chez-les-Blanc*, **eauservice** a obtenu les autorisations de construire le 20 avril 2007. Des appels d'offres publics ont été lancés au mois de mai 2007, puis les travaux adjugés. La construction de ces deux ouvrages s'est déroulée très rapidement. En effet, malgré le froid et la neige, les deux dalles de couverture ont pu être coulées au début du mois de décembre 2007. Il est prévu de mettre ces ouvrages en service d'ici au mois de juin 2008.

Commune de Morrens

Une étude interne de la commune de Morrens relative à son alimentation en eau potable a été menée par un bureau extérieur. Les conclusions sont :

- Abandon de l'ancien réservoir de la commune et alimentation depuis le réseau de **eauservice**, réservoir de Marjolatte.
- Reprise des eaux des sources de la commune de Morrens par **eauservice** dans le réservoir de l'Orme.

Suite à des arrangements commerciaux entre **eauservice** et la commune de Morrens, **eauservice** a entrepris les études d'implantation et les travaux suivants :

- Mise en place d'une prise d'alimentation depuis le réseau de Marjolatte, située dans le réservoir de l'Orme, avec comptage pour l'ensemble de Morrens.
- Mise en place d'un système de télégestion, désinfection et comptage des eaux de sources également dans le réservoir de l'Orme.

Lac de Bret / conduite d'alimentation en eau brute de l'usine de Bret

Le profil de la conduite d'alimentation de l'usine de Bret a un point haut, situé en dessus du niveau du lac. Une chambre, munie d'une pompe à vide, permet d'extraire l'air de dégazage.

L'automne 2005 ayant été particulièrement chaud et sec a conduit à une utilisation importante de l'eau de Bret pour alimenter les communes de Gourze et Puidoux, qui dépendaient principalement de Lausanne. Le niveau du lac s'est retrouvé très bas et les limites du système de siphonage du lac ont été atteintes. La décision a été prise d'équiper la chambre siphon d'une deuxième pompe à vide à anneau liquide, d'un capteur de pression précis et d'un tube transparent de visualisation du débouillage de l'eau brute. Toutes les mesures sont transférées en temps réel dans le système de supervision de l'usine de Bret.

Lac de Bret / prise d'eau sur le Grenet

Une étude de semi-automatisation du dégrilleur situé en amont du canal de déviation des eaux du Grenet en direction du lac de Bret a été menée dans le courant de l'année 2007. Celle-ci inclut également la gestion du fonctionnement de la vanne batardeau qui sert au maintien en eau du barrage. L'objectif final était de mieux exploiter l'eau du Grenet et en conséquence d'augmenter le volume d'eau introduit dans le lac. En effet, toutes les feuilles, brindilles, branchages et autres déchets restent actuellement « bloqués » par le dégrilleur. Ce dernier sera équipé de capteurs et piloté par un

automate programmable. Ces adaptations permettront de rendre le système plus autonome, sachant toutefois que l'intervention humaine ne pourra pas être évitée à 100%. Ces travaux de modification sont planifiés pour 2008.

Usine de Lutry / Mélange du charbon actif en poudre (CAP) dans les bâches d'eau brute

Une étude d'injection du charbon actif en poudre dans les bâches d'eau brute a été entreprise par Etudes et Construction, les fournisseurs ayant proposé des solutions peu satisfaisantes. Le mélange en continu de CAP dans les bâches d'eau brute est essentiel et nécessaire en cas de pollution accidentelle par des produits toxiques de l'eau brute du lac Léman et doit être résolu.

Un système de Giffard et mélangeurs par jets liquides va être installé et testé dans la bache d'eau brute Est de l'usine de Lutry. L'ensemble du système, transport et dosage du CAP en fonction du débit de l'usine, alimentation en eau de solution, sera géré par un automate programmable. Le montage et la mise en service de ces équipements sont prévus dans le courant de l'année 2008.

Usine de Saint-Sulpice

Au début de l'année 2007, 2 vannes télescopiques de régulation du niveau sur les filtres à sable en fonction des différents débits de l'usine ont été mises en service. L'ensemble des travaux se sont passés comme prévu et à l'entière satisfaction de **eauservice**. Il convient de relever que ce matériel remplace avantageusement des vannes batardeau qui avaient été fournies lors de la construction de l'usine et qui ont toujours présenté des soucis de maintenance et d'exploitation.

Station de Petite-Croix / refoulement sur Vernand

Suite à une inspection effectuée par de l'Association suisse d'inspection technique (ASIT), le chaudron antibélier du réseau de Vernand a été déclaré non-conforme, mais exploitable jusqu'au début de l'année 2009. Etudes et Construction a entrepris une étude de dimensionnement et de remplacement et un nouvel appareil a été commandé à la fin de l'année 2007. Sa livraison et son changement sont prévus pour le début de l'année 2008.

Stations de Marjolatte et de Châtaignier

Ces deux stations reçoivent des eaux de sources appartenant à Lausanne. Jusqu'à ces derniers mois, l'exploitation de l'arrivée de ces eaux dans les réservoirs nécessitait l'intervention d'opérateurs pour les mises hors et en service de l'eau et des installations de désinfection attenantes.

Une petite étude d'automatisation et de télégestion de l'ensemble des eaux des sources et du système de désinfection a été menée par Etudes et Construction. Elle a conduit à la mise en place d'un système de télégestion, désinfection et comptage des eaux de sources dans ces deux réservoirs. Les dispositifs fonctionnent à l'entière satisfaction du service.

Station de pompage de Bellevaux

Une étude d'implantation a été faite pour la pose d'un débitmètre ainsi que les détails des tuyaux et de leurs supports. Les armatures et le débitmètre ont été

commandés et une potence posée au mois d'août 2007 pour permettre la réalisation des travaux.

La commande et la pose des tuyaux sont programmées pour l'année 2008.

Entretien des cuves de stockage de l'eau

L'entretien des cuves des réservoirs est un travail important qui occupe passablement le personnel des trois réseaux et des usines durant 5 à 6 mois par an. Cette activité se déroule entre septembre et mars (période de plus faible consommation).

Pendant cette période, chacune des 45 cuves des 30 réservoirs gérés par les réseaux et les 37 cuves des trois usines, sont vidées, inspectées et nettoyées.

Ces travaux permettent aux différents intervenants de vérifier l'état général (génie civil, équipement hydraulique, état sanitaire) et, le cas échéant, de procéder aux réparations ou modifications nécessaires au bon fonctionnement des installations, décidées lors d'inspections antérieures.

Transformations

Deux nouvelles installations de ventilation des cuves 1 et 2 des réservoirs de Montalègre et de Crissier ont été installées par le personnel d'**eauservice**, les systèmes en place n'étant plus conformes aux normes de sécurité.

Chantiers divers

- Remplacement des joints de la couverture du bâtiment des filtres à l'usine de St-Sulpice.
- Remplacement du collecteur des eaux claires desservant le bâtiment locatif à la route de Lavaux 295, à Lutry.

Sécurité

- Pose d'une barrière de protection pour le locatif de Dailles « ancien ».
- Protection des galeries de Grandvaux et Vulpillière.

Micropolluants

Un groupe interservices « micropolluants » a été créé par **eauservice** (contrôle de l'eau + Etudes et Construction) et le service d'assainissement. Le premier besoin de la ville en ce qui concerne cette problématique complexe émergente a été défini comme étant la création d'une base de données regroupant les composants incriminés et leurs caractéristiques, en particulier leur provenance, leur toxicité et les possibilités techniques de leur élimination par les différentes étapes de traitement existantes. **eauservice** collabore avec la CIPEL et l'Université de Lausanne pour établir une base de données des pesticides.

Chambre de Calvaire – Bugnon

Faisant suite à l'annonce de plusieurs services de la ville de Lausanne de réaliser des travaux importants et de longue durée aux alentours du Bugnon et du CHUV, **eauservice** a dû entreprendre l'étude et la réalisation d'une chambre de soutien du réseau Calvaire par le réseau de Grangette.

En effet, les travaux annoncés empêcheront les eaux des sources du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre,

qui représentent l'alimentation principale, d'arriver au réservoir du Calvaire. De plus, la rupture de la conduite de l'avenue Pierre-Decker a mis en évidence certaines faiblesses du réseau par manque de possibilités de connexions

Toutefois, grâce à la récente station de la Croix-sur-Lutry, qui joue un rôle prépondérant d'aiguillage hydraulique dans l'Est lausannois, les volumes d'eau des sources précitées ne seront pas perdus, mais pourront être aiguillés vers d'autres réseaux de l'Est lausannois.

La construction et la mise en service de cette chambre ont été réalisées durant l'année 2007. Cette chambre Calvaire – Bugnon est télégérée depuis le CEGEL et les débits de transit sont réglables de 0 à 7 000 litres par minute.

Installation des postes de télémesure pour les communes en gros

Dans le cadre du préavis N° 2006/15 - *Rénovation du centre d'exploitation et gestion d'**eauservice** à Lutry* - , environ 40 stations d'enregistrements ont été posées en 2007 pour la gestion des abonnés alimentés en gros. Ces équipements permettent l'acquisition des débits tous les quarts d'heure. La transmission sans fil se fait par le réseau GSM. Après traitement et archivage, ces informations peuvent être consultées par les clients via un web service, développé spécialement en collaboration entre **eauservice** et le SOI.

DISTRIBUTION

66 chantiers ont été réalisés en 2007. 12 240¹ mètres de conduites ont été remplacés et 1 005¹ mètres réhabilités.

Les montants dépensés ou engagés en 2007 pour financer ces chantiers dépassent les 10 millions de francs.

1) voir remarque dans le sous-chapitre Base de données réseaux (SIT) ci-dessous.

Interventions d'urgence

Le service de piquet « réseaux » a été appelé à 263 reprises en 2007. Dans 149 cas, il s'agissait d'une intervention à réaliser dans l'urgence, suite à une fuite ou à une rupture. 26 appels concernaient des problèmes signalés à des bornes hydrantes, 5 les by-pass, 11 des mises hors service / remises en service pour travaux dans des immeubles en dehors des heures de travail, 10 des problèmes de qualité de l'eau, et 62 des problèmes divers (robinets bouchés, baisse de pression dans l'immeuble, bruit d'eau, etc.).

Du point de vue financier, 1 155 000 francs ont été dépensés pour réparer les conduites de distribution et 350 000 francs pour réparer celles de pompage.

Nombre de défaillances

Le nombre de défaillances sur le réseau de transport et de distribution atteint 110 cas.

eauservice a aujourd'hui le recul suffisant de 5 ans de pratique pour évaluer la mise en oeuvre de la stratégie de remplacement ciblée des conduites, choisies selon une méthode multicritères, ainsi que la recherche active des fuites sur le réseau avec des méthodes acoustiques. Il

ressort une tendance à la baisse du nombre de fuites et ruptures sur le réseau (170 – 137 – 113 – 103 – 101 fuites respectivement pour les années 2003 – 2004 – 2005 – 2006 – 2007).

Écoute de réseau

L'équipe «écoute de réseau» a poursuivi son travail de recherche systématique de fuites et a ausculté 13 régimes de pression, ce qui correspond à environ 300 km de conduites, sans compter les branchements. 33 fuites ont été détectées, qui se répartissent entre le réseau de distribution (19) et les branchements ou autres organes du réseau (14).

119 corrélations indépendantes des campagnes de recherche systématique ont également été effectuées, à la demande des chefs de réseau.

Équipe Bornes Hydrantes (BH)

Le service gère 3 944 BH dont 2 047 sont sur le territoire lausannois. Un contrôle systématique des BH situées sur celui-ci a été mis en place et est effectué par l'équipe BH. 316 BH ont été contrôlées, 24 ont fait l'objet de révisions lourdes et 43 de révisions légères.

Malgré la nouvelle concession en cours, les communes continuent de contrôler elles-mêmes les BH et eauservice se charge des révisions, celles-ci n'étant simplement plus facturées. Pour l'ensemble des communes alimentées au détail, 8 révisions lourdes et 57 révisions légères ont été effectuées.

Toutes les BH de type Hinni 6006 ont été contrôlées préventivement en collaboration avec le fabricant, soit environ 1 000 bornes hydrantes, suite à un problème de fixation de la tige de manœuvre qui aurait pu compromettre la sécurité du personnel qui manupile ces organes.

Matériel

Un nouvel outil pour la réservation et le prélèvement du matériel, SPONTIS, a été introduit dans le courant du premier semestre 2007. Sa mise en place a nécessité l'implication importante des personnes du service qui l'utilisent (chefs de réseaux, gestionnaires), pour sa configuration et l'élimination des inévitables erreurs de jeunesse.

Base de données réseaux (SIT)

Il convient de relever que le Système d'Information du Territoire (SIT) qui contient l'ensemble des données du réseau de distribution a migré du logiciel Hyperbird vers le logiciel Topobase, en décembre 2007. Ce nouveau logiciel permettra notamment d'effectuer simultanément la mise à jour des plans de détail et de la base de données. L'implémentation de ce nouvel outil a nécessité un effort de formation important, et entraîné également une période transitoire sans mise à jour de la base de données, ce qui explique que les données fournies dans ce rapport ne sont pas consolidées.

PRODUCTION

La production d'eau annuelle a poursuivi sa tendance à la baisse amorcée en 2006.

La baisse globale est de 5,3 % par rapport au volume annuel d'eau produit en 2006 et de 9,4 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années, soit 3,3 millions de m³ pour un total d'environ 32 millions de m³ produits en 2007.

Pour la première fois depuis des décennies, la courbe de production a une forme atypique. En temps normaux, elle présente une forme assez symétrique, croissante puis décroissante de manière régulière autour du point culminant qui, selon les années, est plus ou moins élevé et situé au mois de juin ou de juillet. Pour 2007, la courbe est très aplatie avec une apogée peu marquée au mois d'avril. En effet, le mois de plus forte production fut avril et le jour de production maximale fut le mercredi 25 avril 2007 avec un volume journalier produit de 124 600 m³, ce qui est largement inférieur aux maxima journaliers, situés à environ 160 000 m³, enregistrés pendant la période estivale de ces dernières années.

Pour mémoire, le jour d'adduction maximale de ces vingt dernières années fut le mercredi 21 juin 1989 avec 218 000 m³.

Les fréquentes et abondantes averses, régulièrement réparties durant l'été, expliquent pour l'essentiel la faible production annuelle totale et l'absence de pointe de production, donc de consommation, significative. Conséquence directe: les usines de production n'ont jamais fonctionné à plein rendement.

COMMUNICATION, DÉVELOPPEMENT

En tant que distributeur d'eau, eauservice est tenu d'informer ses clients sur la qualité de l'eau au moins une fois par année, comme l'exige l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale de novembre 2005. Cette année, comme chaque année, une information a été communiquée aux communes alimentées au détail ainsi qu'aux communes alimentées en gros.

La journée mondiale de l'eau du 22 mars 2007 a axé sa communication sur la promotion de l'eau du robinet comme eau de boisson. Une étiquette à coller sur les carafes, intitulée «Domaine du Grand Lausanne», a été distribuée à cette occasion. Le rapport d'activité 2006 d'eauservice est paru en avril 2007.

En septembre 2007, un sondage pour connaître l'opinion des clients finaux sur la qualité de l'eau a été réalisé auprès des habitants de la commune de Prévèrenge.

Afin de communiquer sur ses activités de manière plus professionnelle, eauservice va se doter d'une brochure de présentation générale et de trois brochures techniques (usine de Lutry, distribution de l'eau et ressources), qui seront imprimées en 2008.

QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

En juillet 2007, eauservice a passé avec succès les certifications ISO 9001 et ISO 14001. Une démarche de certification OHAS 18001 (sécurité) est en cours.

L'organisation de demi-journées santé, sur des thèmes qui concernent les collaboratrices et collaborateurs à leur place de travail, a été envisagée. A cet effet, un questionnaire anonyme a été distribué afin de connaître les sujets susceptibles de les intéresser. Ces demi-journées auront lieu en 2008.